

La Roche-sur-Yon, le

10 DEC. 2024

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP 829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 47 46 59

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures.

Présents :

Luc BOUARD, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Nathalie GOSSELIN, Sébastien ALLAIN, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Pierre LEFEBVRE, Sophie MONTALÉTANG, Patrick DURAND, Myriam RATIER, Jacques BESSEAU, Philippe PORTÉ, Danielle MARTIN, Dominique GUILLET, François CAUMEAU, Laurence GILLAIZEAU, Ambroise GASNET, Françoise BOUET, Bruno GUILLOU, Christophe BLANCHARD, Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Stéphane IBARRA, Martine CHANTECAILLE, Claire MAURIAT, Romain BOSSIS, David SALLÉ, Vincent LEPLEY.

Pouvoirs :

- Françoise RAYNAUD	pouvoir à Pierre LEFEBVRE (<i>début de séance</i>)
- Patricia LEJEUNE	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD (<i>fin de séance</i>)
- Béatrice BICHON-BELLAMY	pouvoir à Sébastien ALLAIN
- Michèle JOSSIER	pouvoir à Danielle MARTIN
- Patricia MURAIL-GENTREAU	pouvoir à Patrick DURAND (<i>début de séance</i>)
- Aurélien ROHO	pouvoir à Maximilien SCHNEL
- Dominique BOISSEAU-RAPITEAU	pouvoir à Françoise BOUET
- Jean-Pierre LELOUP	pouvoir à Jacques BESSEAU (<i>fin de séance</i>)
- Romain BROCHARD	pouvoir à Luc BOUARD
- Aurore RAVEZ	pouvoir à François CAUMEAU (<i>début de séance</i>)
- Cyril BRÉHERET	pouvoir à Dominique GUILLET
- Nicolas HÉLARY	pouvoir à Martine CHANTECAILLE (<i>début de séance</i>)
- Florence LEMAIRE	pouvoir à Stéphane IBARRA
- Guy BATIOU	pouvoir à Claire MAURIAT
- Aurélie VIEILLEDENT	pouvoir à David SALLÉ

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Christophe BLANCHARD en qualité de secrétaire de séance ; il informe l'assemblée de la modification du calendrier des séances en précisant que le Conseil municipal qui était prévu le 17 décembre a été avancé au mardi 10 décembre à 17 heures puis il débute l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

:

1. Rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de La Roche-sur-Yon Agglomération concernant les exercices 2017 et suivants et des réponses apportées par le Président de l'Agglomération

Monsieur le Maire : « Mes chers collègues, ce rapport de la Chambre régionale des comptes porte donc sur la gestion de notre agglomération entre 2017 et 2023. Ce rapport a été présenté lors du Conseil d'Agglomération du jeudi 27 septembre dernier et doit être également présenté à chaque conseil municipal des communes de l'Agglomération. L'objectif de cette délibération n'est pas de relancer les longs débats tenus en Conseil d'Agglomération, mais bien de vous présenter les grandes lignes, et de mettre en avant les nombreux points positifs ainsi que les pistes d'amélioration.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un rapport de la CRC ? Le contrôle par la CRC pour une Communauté d'agglomération, comme pour une commune, une SPL ou d'autres organismes, est une procédure régulière qui a lieu environ une fois par mandat pour les structures de notre taille. Ce contrôle vise à analyser la gestion financière, comptable et administrative de la collectivité. La CRC examine l'ensemble des flux financiers pour vérifier que les dépenses et les recettes sont effectuées de manière régulière, et que les principes de bonne gestion des fonds publics sont respectés. Ce contrôle peut couvrir plusieurs aspects, comme l'exécution des budgets, la qualité des services publics offerts, l'endettement de la collectivité, les contrats passés avec les prestataires extérieurs, ou encore les subventions versées aux associations locales. L'objectif est de vérifier la légalité des actes administratifs et financiers, mais aussi d'évaluer l'efficacité des politiques publiques mises en place, et d'en juger l'opportunité – ce qui est plus contestable au regard de la libre administration des collectivités. À l'issue de cette procédure, la CRC formule des observations et des recommandations dans un rapport afin d'améliorer la gestion de la collectivité, et suggère des mesures correctives si nécessaire.

Le rapport 2017-2023 de la CRC doit constituer pour nous plus qu'un simple compte-rendu de situation. C'est un outil précieux qui nous permet de dresser un bilan détaillé de notre gestion. Il offre non seulement un regard objectif sur le chemin parcouru, mais aussi une opportunité d'envisager l'avenir ensemble avec une vision claire. Ce rapport sur la gestion de notre Agglomération met en lumière nos réussites, tout en identifiant les domaines dans lesquels des améliorations seront nécessaires. Il nous donne ainsi l'occasion d'optimiser nos actions dans chacune de nos compétences pour répondre toujours mieux aux attentes des Agglo-yonnaises et des Agglo-yonnais.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma fierté et je pense que nous pouvons tous en être fiers quant aux résultats financiers positifs soulignés par la CRC. Pour que chacun ait bien en tête de quoi il s'agit, nous parlons de sept années d'exercice comptable et financier, soit un total de 937 118 311,40 euros en budget de fonctionnement comme en budget d'investissement. La CRC nous le dit, notre situation financière est qualifiée de « satisfaisante ». Elle est la preuve tangible et réaliste de l'attention et de la rigueur avec lesquelles nous avons géré nos ressources. Elle démontre également notre capacité à maintenir un cap, malgré des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes et complexes pour les collectivités locales. Je souligne que ces résultats ne sont pas le fruit du hasard, mais bien le fruit d'une gestion réfléchie et responsable, et orientée vers l'intérêt de notre Agglomération, de nos treize communes et de nos 100 000 habitants.

Gérer une collectivité locale ne se résume pas à manipuler des chiffres ou des indicateurs sur une feuille Excel dans un bureau. Bien sûr, les outils financiers et les indicateurs budgétaires sont essentiels, mais la véritable gestion se fait au quotidien et sur le terrain, que ce soit pour une commune ou pour une agglomération. Chaque choix, qu'il s'agisse de services publics locaux ou d'investissements à l'échelle de l'Agglomération a des conséquences directes sur la vie des habitants de nos treize communes, et c'est bien ce qui est notre moteur avant tout. Alors oui, face au formalisme rigide, nous avons peut-être souvent privilégié l'action, car pour nous, il s'agit de concilier une vision de long terme de plus en plus encadrée, avec la réactivité nécessaire pour répondre aux défis immédiats et concrets auxquels nous faisons face. Pour conclure ce rappel du contexte, il est essentiel de souligner que ce succès n'appartient pas uniquement aux élus du Conseil communautaire. C'est une réussite collective portée par l'ensemble des treize communes, ainsi que par les agents de nos collectivités et les forces vives de notre Agglomération : associations, organisations et entreprises. Autrement dit, toutes celles et ceux qui s'engagent chaque jour pour améliorer la vie de nos concitoyens. Je suis convaincu que malgré nos possibles divergences politiques et idéologiques, nous partageons tous un objectif commun, celui d'assurer le bien-être et la qualité de vie des Agglo-yonnaises et des Agglo-yonnais. Notre engagement doit rester au service de cet idéal, celui de construire un avenir prospère, dynamique et harmonieux pour l'ensemble de notre territoire. C'est grâce à cet élan communautaire et à la volonté commune des maires que nous avons pu renouveler notre patrimoine sportif et culturel, que nous sommes passés de 4 700 à 8 300 étudiants, et que le chômage est passé de 11,2 à 4,4 %, sur les dix dernières années. Merci donc à tous d'avoir contribué à cela.

Comme je le disais en ouverture de mes propos, le rapport de la CRC ne se contente pas de souligner nos succès, même s'ils sont nombreux et intéressants. Il met également en avant, et c'est tant mieux, certains points de vigilance qui nécessitent toute notre attention pour garantir une gouvernance encore plus efficace et efficiente à l'avenir.

Tout d'abord la situation financière globale de notre Agglomération est jugée « satisfaisante ». Cependant, elle est aussi marquée par les marges de manœuvre de plus en plus réduites en raison des contraintes budgétaires croissantes auxquelles nous sommes et serons confrontés dans les mois qui viennent. Avant d'entrer un peu plus dans le détail, je tiens à rappeler l'importance d'optimiser nos ressources avec rigueur, pour continuer à maintenir un équilibre budgétaire solide. Cette gestion responsable nous permet non seulement de répondre aux contraintes économiques croissantes, mais aussi de préserver notre capacité à investir dans l'avenir. Depuis plus de dix ans, nous avons su engager des investissements dans des projets structurants qui ont profondément transformé notre territoire, que ce soit dans les infrastructures et les services publics, ou dans les initiatives écologiques et économiques. Il est ainsi essentiel de ne pas compromettre notre vision à long terme et de continuer à soutenir des projets qui dessinent l'avenir de notre Agglomération, tout en garantissant une gestion financière solide et responsable.

J'aimerais dire un mot sur notre information budgétaire et comptable soulignée positivement par la CRC. Nos rapports lors des débats d'orientation budgétaire et notre rapport sur l'égalité femmes-hommes sont reconnus pour leur richesse et leur transparence, ce qui témoigne de notre engagement pour une gestion claire. La CRC relève également un bon taux d'exécution du budget principal, attestant de la sincérité et de la précision de nos prévisions. Elle relève aussi une capacité d'autofinancement brut dans la moyenne de notre strate. Notre dette, bien que jugée élevée, est considérée peu risquée avec un taux de 1,5 % en 2022. Nous maintenons une vigilance constante quant à l'évolution de nos dépenses, recettes et dettes, conformément à nos prévisions budgétaires. Quant à la fiscalité de notre Agglomération, elle se situe dans la moyenne supérieure, sans atteindre les taux les plus élevés. Cette politique fiscale assumée a permis d'améliorer les services aux usagers et d'augmenter les fonds de concours pour soutenir les projets de nos communes. A côté de cela, des améliorations techniques ont été suggérées par la CRC. Nous avons donc déjà mis en place des correctifs pour renforcer notre règlement budgétaire, que ce soit au budget principal ou sur les budgets annexes, et pour fiabiliser nos annexes budgétaires.

Concernant notre stratégie en matière de transition écologique, le rapport met en avant une approche ambitieuse et riche en propositions. Nous accueillons donc ce constat avec fierté, car la transition écologique est un enjeu crucial pour l'avenir de nos territoires qui exige une ambition à la hauteur des défis climatiques et environnementaux auxquels nous faisons face. Cependant, la CRC relève que notre stratégie peut manquer de précision dans son pilotage – un constat sans doute juste. En effet, peut-être avons-nous privilégié l'action au détriment du suivi formel, préférant travailler pour que La Roche-sur-Yon soit capitale française de la biodiversité en 2021 par exemple, plutôt que de recenser nos plantations dans un tableau Excel, jour par jour ou heure par heure. Nous assumons totalement. Cela dit, nous reconnaissons qu'en l'absence d'échéancier précis ou d'évaluations détaillées, il peut être difficile pour un observateur externe et peu aguerri de mesurer nos progrès. Pourtant, les résultats sont bien là, et les Agglo-yonnais peuvent en témoigner. Nous allons donc définir des objectifs plus mesurables pour piloter notre transition écologique, engagement que nous avons pris à plusieurs reprises auprès de nos concitoyens. De plus, nous appliquerons les deux recommandations de la CRC. Premièrement, nous compléterons le PCAET (Plan climat air énergie territorial) en établissant un échéancier, en qualifiant les indicateurs et en détaillant les financements. Deuxièmement, nous mettrons en place un tableau de bord de suivi des résultats du PCAET comportant des indicateurs chiffrés et définissant un échéancier de mise en œuvre, tout cela sans perturber pour autant le travail de nos agents.

Dans un autre domaine, il est impératif que nous appréhendions mieux les enjeux juridiques et financiers liés à nos satellites, notamment ORYON, la SPL Destination La Roche ou encore le Potager extraordinaire. Ces entités jouent un rôle crucial en tant que bras armés de notre Agglomération, cette dernière en tant que telle ne pouvant pas tout faire, que ce soit dans le domaine économique ou touristique ou encore dans celui de l'innovation. Ces satellites sont indispensables à la prospérité et à l'attractivité de nos territoires, puisqu'ils contribuent à créer des emplois, à dynamiser notre économie locale, et à promouvoir nos richesses culturelles et naturelles. Toutefois, leur gestion en lien avec la Communauté d'agglomération doit être encore optimisée. Nous devons mettre en place des mécanismes clairs et efficaces pour encadrer ces partenariats, afin de prévenir toute insécurité financière ou juridique pouvant freiner notre action. Cela implique une meilleure définition des responsabilités, un suivi rigoureux des budgets et des projets, et une transparence renforcée dans les processus décisionnels. Nous devons également garantir une gestion plus anticipatrice, permettant d'intégrer encore mieux nos satellites dans la stratégie globale de notre Agglomération. Cela sera fait. En renforçant ainsi les synergies entre ces entités et notre Collectivité, nous maximiserons leur impact

pour qu'il soit extrêmement positif pour notre territoire. Nous mettrons donc en œuvre les recommandations de la CRC via un contrôle interne reposant sur une cartographie des risques. Le rapport de SPL Destination La Roche-sur-Yon sera également présenté chaque année au Conseil communautaire, et le rapport de la SAEM ORYON sera plus exhaustif.

Enfin, le rapport de la CRC attire notre attention sur la politique en matière de probité et de déontologie. Bien que des efforts aient déjà été faits dans ce domaine, il reste encore des axes d'amélioration pour garantir une transparence exemplaire dans toutes nos actions. Nous allons donc nous y attacher. Les normes en matière de déontologie politique se renforcent de plus en plus, reflétant une volonté de transparence et d'exemplarité dans la gestion publique, et c'est tant mieux. Ces exigences légitimes visent à renforcer la confiance dans nos institutions et à garantir que l'action publique soit exclusivement guidée par l'intérêt général. Même si nous avons pour objectif d'assurer une éthique irréprochable au sein de notre Collectivité, la CRC a reconnu plusieurs points positifs, notamment la mise en place d'un référent déontologie via le Centre de gestion de Vendée, ou encore les déclarations des élus concernés auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie politique. Cependant, des pistes d'amélioration ont été proposées pour prévenir les conflits d'intérêts. Par exemple, il serait pertinent de compléter les fiches de renseignement des élus en début de mandat, mais aussi d'avoir cette information chaque année. C'est pour cette raison que nous vous avons distribué des fiches au début de ce Conseil. Concernant les dépôts de votes pour les délibérations, et bien que la réglementation soit respectée grâce aux rappels faits en début de séance, la Chambre invite notre Agglomération à préciser davantage notre règlement intérieur sur ce point. Nous allons donc y travailler. La CRC recommande également l'élaboration d'une cartographie des risques de conflits d'intérêts, mesure que nous allons mettre en œuvre. En ce qui concerne les frais de déplacements et de missions des élus de notre Agglomération, la CRC constate que ces dépenses restent globalement limitées, mais recommande d'adopter systématiquement des mandats spéciaux pour les déplacements des élus lorsqu'ils dépassent le cadre de leurs missions habituelles. C'est désormais chose faite à La Roche-sur-Yon Agglomération comme à la ville de La Roche-sur-Yon. Quant aux déplacements des agents communautaires, nous allons formaliser systématiquement les ordres de missions et les conventions, notamment avec les organismes cités dans le rapport, comme la CCI.

Pour conclure, je tiens à rappeler qu'il ne faut pas considérer les remarques de la CRC comme des critiques, bien que certains termes ou expressions du rapport puissent sembler théoriques et éloignés des réalités de nos mandats et de nos métiers. Ces observations doivent être vues comme des indicateurs de progression dans un contexte de gestion publique de plus en plus normée. Elles représentent des opportunités pour renforcer nos pratiques, et pour continuer à promouvoir une gestion transparente et efficace tournée vers l'avenir. Il est donc essentiel de les aborder avec détermination – ce que nous faisons –, afin de maintenir la confiance des concitoyens dans les institutions, et plus largement dans la politique, enjeu particulièrement important dans le contexte actuel. Enfin, je tiens à souligner que la gestion de notre Agglomération, que la CRC juge positive, est un travail collectif. Je remercie donc chacun et chacune qui y a contribué à son niveau. Je reste également ouvert à toutes les propositions constructives pour améliorer encore cette action. »

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal de débattre du rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de La Roche-sur-Yon Agglomération au titre des exercices 2017 et suivants qui a été adressé par la Chambre régionale des comptes aux maires des communes membres le 27 septembre dernier.

Martine CHANTECAILLE : « Monsieur le Maire, ce rapport de la Chambre régionale des comptes contient des observations sur la gestion de l'Agglomération. Il est important par son contenu et par le fait qu'il provient d'une juridiction indépendante chargée de vérifier le bon usage de l'argent public et le respect de la loi. À la suite de ce rapport – et vous l'avez rappelé ce soir –, vous avez fait part comme Président du Conseil l'Agglomération de votre immense fierté, ce qui relativise, voire occulte ainsi les alertes importantes qu'il contient sur la déontologie, la stratégie bas carbone ou encore les marges de manœuvre financières. Pour que chacune et chacun se fasse son avis et puisse mesurer s'il y a vraiment de quoi être immensément fier, ou au contraire plus critique sur votre gestion, je m'efforcerai de citer le rapport lui-même, en m'arrêtant pour ma part à la politique mise en œuvre en matière de déontologie et de probité. À ce propos, la Chambre relève des irrégularités sur des frais de déplacements insuffisamment contrôlés. L'exemple des dépenses liées au festival des Grognards est à ce titre très éloquent, *je cite* : « la collectivité a pris en charge le déplacement de quatre personnes pour des activités de loisirs à caractère personnel et a réglé 5 500 euros pour des prestations dont la réalité n'est pas avérée. » Soit en tout, entre le voyage et les prestations payés sur fonds publics, une somme de plus de 6 700 euros, sans ordre de mission ni mandat spécial, et pour un festival qui n'a pas eu lieu. Dans votre réponse à la Chambre, vous indiquez qu'un courrier a été adressé à la société censée avoir réalisé des prestations pour lui demander des justifications. Avez-vous reçu ces justifications ? Si non, avez-vous l'intention comme vous l'écrivez – ou peut-être l'avez-vous déjà fait – d'engager des voies de droit qui s'imposent ? Autre exemple avec la CCI Vendée, l'Agglomération a participé à trois salons

d'aviation d'affaire à Genève pour 37 636 euros, ainsi qu'à Ajaccio et à Lyon pour plus de 9 000 euros, et à un voyage en Géorgie de 4 696 euros. Or, la Chambre relève *je cite* : « qu'aucune convention avec la CCI Vendée validée par le Conseil d'agglomération n'a permis de connaître les objectifs du projet. » De plus, il n'y a eu aucun compte rendu pour deux salons sur trois, ce qui, *je cite encore* : « aurait été de bonne gestion » – implicitement, qui ne l'a donc pas été. La Chambre recommande également l'établissement d'une cartographie des risques de conflits d'intérêts, et parle notamment du problème du déport des élus parfois concernés professionnellement lors d'attribution de subventions. Vous avez dit que cela serait mis en place, dont acte.

Ces questions de déontologie et de probité sont évidemment majeures pour toute collectivité, mais la nôtre, après l'affaire de la carte bleue et le détournement de fonds publics, se doit d'y être particulièrement attentive. Or, précisément sur l'usage des cartes bleues, la Chambre relève que si le nombre de cartes a été réduit, il n'a pas été mis en place de guide plus global de la dépense, qui aurait eu le mérite de renforcer les étapes de son contrôle. Pour rappel, nous avons demandé qu'une commission intégrant l'opposition soit mise en œuvre quand il y a eu ce détournement de fonds publics. Cela a été refusé par vous et votre majorité.

Face à ces défaillances et ces irrégularités parfois graves, nous serons évidemment extrêmement vigilants par rapport aux actions que vous indiquez mettre en œuvre. Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, la Chambre ne fait pas du *reporting* par ces contrôles, et ce n'est pas comme vous le dites, du formalisme rigide. Le contrôle est une action démocratiquement utile et nécessaire qu'il ne faut pas mépriser. »

Claire MAURIAT : « Je voudrais compléter cette intervention en évoquant la stratégie nationale bas carbone et le PCAET, éléments sur lesquels Monsieur BATIOU était intervenu lors du Conseil d'agglomération. Je soulignerai également quelques points clés du rapport en rappelant son contenu exact, qui ne contient pas que des points de vigilance, mais d'authentiques critiques sur le fond. Premièrement, le PCAET de La Roche-sur-Yon Agglomération n'a pas été approuvé tardivement, mais avec six ans de retard comme indiqué dans le rapport. Certes, cela placerait le territoire dans la moyenne des communes selon l'ADEME. Cependant, je m'étonne que l'exécutif qui parle souvent d'excellence et se dit précurseur, se satisfasse d'être ici dans la moyenne, alors qu'il s'agit de faire face aux plus grands défis et dangers qui nous attendent dans les décennies à venir, et que chaque année de retard est une pénalité supplémentaire en termes de lutte contre le changement climatique. Deuxièmement, la Chambre a constaté dans les objectifs du PCAET, *je cite* : « qu'aucun des objectifs imposés par la stratégie bas carbone nationale ne sera atteint en 2030 et que seuls deux d'entre eux le seront d'ici 2050. » Ces trois objectifs sont la consommation d'énergie par rapport à 2012, la production d'énergies renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2012. Je rappelle que d'ici 2050, la stratégie nationale bas carbone vise la neutralité carbone, alors que le PCAET ne vise que 55 % de réduction. Troisièmement, certes, le panel d'actions proposées est riche, comme le dit la CRC, mais il est difficile à l'heure actuelle de savoir vraiment avec quels moyens et comment le PCAET compte atteindre ses propres objectifs, ni suivre ces actions, car, *je cite* : « il est peu pilotable en l'absence d'échéancier précis, de financements détaillés et d'indicateurs chiffrés. » Ainsi, il ne s'agit pas juste d'un manque de *reporting* ou d'une manipulation de chiffres, comme si c'était un acte superflu qui s'opposerait à la véritable action. En effet, comment savoir si les actions menées sont efficaces si l'on n'en connaît ni les indicateurs ni les financements ? De même, comment savoir si les délais impartis par la loi seront respectés s'il n'y a pas d'échéancier ? D'ailleurs, faute d'accès aux données, la CRC a dû aller elle-même chercher les fichiers de consommation d'énergie des bâtiments publics censés être exemplaires en consommation d'énergie, ce qui n'est pas le cas en dehors de l'éclairage public. En résumé, nous nous retrouvons en-deçà des objectifs nationaux, et nous savons tous que plus nous attendons, plus il sera difficile de les atteindre. Par conséquent, nous ne voyons pas en quoi se féliciter de bâtir un avenir prospère et harmonieux pour notre territoire.

Concernant la politique 100 000 arbres, dont nous n'avons cessé de dénoncer le manque de stratégie cohérente et l'aspect essentiellement communicationnel, la Chambre a relevé : « que ce projet ne reposait sur aucune étude et que le dispositif de comptage des arbres n'était pas fiable. » Elle réprecise en conclusion que : « le dispositif de plantation de 100 000 arbres souffre de l'absence d'étude et d'orientations en matière floristique et de lieux d'implantations. » La Chambre invite par ailleurs la Communauté d'agglomération « à revoir son processus de comptage. » J'ajouterai que conjointement, une politique de protection stricte des végétaux existants est aussi indispensable. Enfin, la CRC recommande que : « la Collectivité précise les suites qu'elle aura pu donner aux recommandations formulées dans le rapport dans un délai d'un an, en les assortissant de justifications qu'il pourrait paraître utile de joindre. Or, dans un an, nous ne serons plus qu'à cinq ans des objectifs 2030 de la stratégie nationale bas carbone. Aussi, comment sera-t-il possible de dire que nous avons bien avancé vu le retard déjà pris dans les objectifs et dans le pilotage des actions, puisque nous n'avons toujours pas d'indicateurs ? De même, vous sera-t-il possible d'expliquer comment et avec quels moyens financiers vous arriverez finalement à tenir les objectifs pour 2030 ? »

Romain BOSSIS : « Monsieur le Maire, comme mes collègues viennent de l'exprimer, ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de La Roche-sur-Yon Agglomération met en évidence des carences graves. Je souhaiterais aborder un sujet essentiel pour la gouvernance de notre Agglomération, qu'avait abordé ma collègue Florence LEMAIRE lors du dernier Conseil communautaire, celui du contrôle de nos satellites, et en particulier la SAEM ORYON, la SPL Destination La Roche-sur-Yon et le Potager extraordinaire. Ces structures, qui jouent un rôle central dans l'animation économique, touristique et sociale de notre territoire, sont aujourd'hui insuffisamment encadrées et je voudrais revenir sur trois points relevés par la CRC.

Premièrement, un contrôle insuffisant. La Chambre souligne que : « la Communauté d'agglomération dispose d'un service de suivi peu étoffé, avec seulement deux emplois budgétaires de cadre A, dont un seul est malheureusement pourvu. » Le rapport précise aussi que : « ce manque de moyens empêche la mise en place de contrôles réguliers et étendus sur ces entités. » Un seul agent pour surveiller des millions d'euros d'investissements publics est manifestement insuffisant, malgré tous les efforts de cet agent, pour garantir la bonne gestion des deniers publics et prévenir les dérives. Il est donc urgent de renforcer ce contrôle en appliquant la recommandation n° 4, *je cite* : « mettre en œuvre un contrôle interne reposant sur une cartographie générale et hiérarchiser les risques. » Deuxièmement, la question du manque de transparence que mes collègues viennent d'aborder sur d'autres sujets. La SAEML ORYON, dont le bilan atteint 161 millions d'euros en 2022 en consolidation avec ses filiales – chiffre à comparer avec celui de la Communauté d'agglomération qui atteint 203 millions d'euros –, est insuffisamment suivi par les élus. La Chambre relève que les rapports annuels sur cette société, *je cite* : « ne respectent pas le nouveau canevas fixé par le décret du 4 novembre 2022, ce qui limite fortement la compréhension de sa situation ». Ce manque de transparence nous empêche d'avoir une vision claire de la gestion de cette structure, pourtant stratégique pour notre territoire. Je rappellerai au passage qu'il n'y a désormais plus aucun élu Yonnais minoritaire au sein de son Conseil d'administration. C'est un choix politique de votre part qui va à l'encontre des recommandations des magistrats pour plus de transparence. La recommandation n° 6 du rapport rappelle aussi l'importance de, *je cite* : « soumettre un rapport exhaustif reprenant toutes les informations imposées par la réglementation », ce qui là encore n'est pas le cas aujourd'hui. Troisièmement enfin, une gestion hasardeuse des projets. On peut citer par exemple le Potager extraordinaire. Celui-ci est un exemple criant et particulièrement préoccupant, puisque le rapport souligne que ce projet a été lancé sans propriété du site, et que son budget a explosé de 5,2 à 6,5 millions d'euros en quatre ans, avec cinq avenants et un protocole transactionnel qui ont alourdi la facture. Pire encore, la Chambre critique l'utilisation de ce protocole transactionnel de manière irrégulière pour éviter une nouvelle mise en concurrence, ce qui est un manquement grave aux règles de la gestion publique. La Chambre recommande une nouvelle fois ici un suivi renforcé et l'application stricte des règles de transparence dans l'ensemble des contrats.

Monsieur le Maire, contrairement à l'expression insistante de votre autosatisfaction, ce rapport – même s'il y met les formes – est précis et sévère. Il met en lumière des dérives, un manque de transparence et une gestion hasardeuse. Il suffit de le lire attentivement et de le reprendre point après point. Je rappelle également à celles et ceux qui nous regardent qu'il est disponible en ligne et que chaque citoyen peut en prendre connaissance pour se faire sa propre opinion sur le sujet. Il n'y a pas besoin d'être un expert pour comprendre les recommandations émises par la Chambre. Pour conclure, cela fait maintenant quatre ans que nous, élus minoritaires, vous alertons sur ces différents points et le rapport de la CRC confirme aujourd'hui nos inquiétudes. Nous demandons donc que ces recommandations soient appliquées sans délais pour garantir un contrôle strict de nos satellites, avec une transparence totale dans toutes les décisions stratégiques, transparence qui ne peut se faire sans une représentation pluraliste au sein du Conseil d'administration de toutes ces structures. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger longuement sur ce rapport en Conseil d'agglomération. Pour ma part, je reviendrai uniquement sur la question de la situation financière, sans pour autant reprendre tout ce que j'ai développé en Conseil d'agglomération. Mais quand même, il serait impossible de rester silencieux quand on lit l'édito que vous avez fait dans le *Roche Plus* du mois de novembre ou quand on entend vos propos introductifs. Je vous cite : « le récent rapport de la CRC est une véritable source de satisfaction pour la gestion de notre Agglomération. » C'est une expression personnelle qui vous appartient, pourquoi pas ? Par contre, les magistrats ont « jugé notre gestion satisfaisante, nous permettant ainsi d'aborder l'avenir avec optimisme » : je vous mets au défi de relire et de relire le rapport, pour voir où la Chambre dit que votre gestion est satisfaisante. Elle parle en effet de situation financière, mais ne juge pas de la gestion. La situation financière est donc satisfaisante jusqu'en 2022, et se situe dans la moyenne des Communautés d'agglomération de France et de sa région. Elle est peut-être satisfaisante, mais comment avez-vous dégagé des marges de manœuvre ? Est-ce justement par une bonne gestion ou est-ce par le recours à l'impôt ? Nos avis divergent. Je rappelle à tous que vous avez instauré l'impôt sur le foncier pour l'Agglomération depuis que vous la gérez, alors qu'il n'existait pas. Il

est d'abord passé à 1,5 %, et vous l'avez ensuite triplé en 2022, ce qui représente 35 millions d'euros sur l'ensemble de votre mandat. Avec cette somme, il y a de quoi rendre une situation financière un peu plus satisfaisante. Mais la phrase de la CRC ne s'arrête pas là. Elle parle donc « d'une situation financière satisfaisante jusqu'en 2022 », mais elle poursuit en disant : « à l'exception d'un endettement sensiblement plus élevé et d'une fiscalité plus forte. » Or, vous n'avez cité cette phrase que partiellement dans vos propos introductifs. Par exemple, vous avez dit que l'autofinancement brut était dans la moyenne de la strate. Si c'est bien ce qu'a dit la Chambre, elle relève un peu plus loin « le haut niveau de l'excédent brut de fonctionnement, et de la capacité d'autofinancement brut », et souligne « que la CAF nette est fortement affectée par le remboursement de la dette. » Or, c'est bien de la CAF nette dont nous avons besoin puisque l'endettement est très fort. Pour être concret, sur la période d'étude de la Chambre, de 2017 à 2023, l'endettement a plus que doublé en six ans, puisqu'il est passé de 33 millions à plus de 68 millions d'euros. Il a même triplé depuis que vous êtes en responsabilité, puisqu'il était de 20 millions d'euros en 2013, ce qui fait un poids sur l'Agglomération aujourd'hui.

Pourquoi la CRC dit-elle que les marges de manœuvre sont limitées ? Vous dites là aussi de façon très partielle que notre fiscalité est certes importante, et qu'elle n'est pas dans les taux les plus élevés des Communautés d'agglomération. Or, la Chambre a effectué un *benchmark* des douze autres Communautés d'agglomération de la région, et a relevé que celle de La Roche-sur-Yon avait le plus fort taux de CFE, et qu'elle était seconde pour le taux de taxe foncière. Donc oui, nous faisons la course en tête dans les taux de fiscalité. Concernant le manque de marges de manœuvre de l'Agglomération, vous avez déjà anticipé dans vos propos en parlant du contexte budgétaire, puisque nous aurons sûrement des prélèvements sur les dotations à cause du projet de loi de finances 2025. Mais ce rapport a été fait bien avant. De plus, quand la CRC fait tout un chapitre sur la soutenabilité de la Programmation pluriannuelle d'investissements, elle ne met pas en avant les prochaines contraintes budgétaires, mais un certain nombre de points tels que les charges à caractère général – qui n'ont jamais été maîtrisées. En effet, vous vous projetez à 1 % dans la PPI à partir de 2025, alors que la Chambre fait remarquer que l'inflation était de 2 % à 2,5 % en 2024. Quant aux charges financières, vous êtes partis sur une projection à 3 %, alors que la CRC dit que les taux moyens sont à plus de 4 %. Enfin, sur l'évolution de la masse salariale, vous vous basez sur une estimation à 1,5 %, là où vous avez une moyenne de 7 % sur les six dernières années. Donc les marges sont réduites parce que vos charges augmentent, et parce que l'endettement est déjà très élevé et qu'il sera donc difficile de faire face aux 100 millions d'euros de reste à financer pour cette PPI. Donc oui, la situation est dégradée, et il ne suffit pas de communications, comme vous l'avez fait en début de Conseil ou à travers un édito pour dire le contraire. Je le répète, l'enjeu est donc de savoir quels seront les arbitrages sur les 100 millions d'euros, puisque nous connaissons désormais les grandes lignes du projet de loi de finances 2025, et que nous savons qu'il impactera fortement les finances de l'Agglomération et de la Ville. De même, de quelle manière ces arbitrages seront-ils faits ? Seront-ils faits de manière transparente et seront-ils arbitrés par le Conseil d'agglomération ? Enfin, pouvez-vous informer le Conseil municipal de la date probable à laquelle sera présenté le rapport de la CRC sur la gestion de la ville de La Roche-sur-Yon ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Je serai moins longue qu'au Conseil d'Agglomération, mais je voulais tout de même répondre aux différents arguments présentés par Madame MAURIAT.

Effectivement, la Chambre régionale des Comptes pose un certain nombre de constats, vous l'avez souligné, et notamment un retard dans l'adoption du document par rapport aux échéances fixées par les textes. Les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux relèvent d'une loi de 2015 qui demandait qu'à échéance du 31 décembre 2016, les collectivités obligées, c'est-à-dire les EPCI (750 étaient concernés par cette obligation), adoptent leur PCAET à cette date.

Dans les faits, que s'est-il passé ? Les décrets d'application de la loi ont tardé à paraître, le premier décret est sorti au mois de juin 2016. Vous imaginez bien qu'au vu de l'ampleur de ce qu'est un PCAET, à savoir des centaines de pages, cinq catégories de documents différents et une concertation à engager entre les mois de juin et de décembre, cela relevait de l'impossible.

À cet égard, j'ai rappelé en Conseil d'Agglomération les différentes étapes que nous avons suivies : près de deux ans de concertation, d'ateliers, un travail important, y compris avec les maires et l'ensemble des élus de l'Agglomération, pour définir des échéances chiffrées, pour établir un plan d'action. Tout cela a pris du temps, jusqu'à la validation du document en septembre 2022.

Pour vous donner un ordre d'idée, être précis et vous montrer que La Roche-sur-Yon est vraiment dans la moyenne – vous l'avez dit vous-même – fin 2019, seuls 29 PCAET étaient adoptés, soit 3,87 % des collectivités obligées. En décembre 2022, il y en avait 422 – La Roche-sur-Yon s'inscrivait dans cette trajectoire – soit 48 % des collectivités obligées. En décembre 2023, la dernière statistique que j'ai trouvée auprès de l'ADEME indique que seuls 60 % des collectivités avaient adopté leur Plan Climat-Air-Énergie Territorial. L'objectif qui était imparti par la loi était donc hautement irréaliste.

Sur les objectifs, un Plan Climat c'est trois séries d'objectifs : des objectifs de réduction des consommations d'énergie, des objectifs de production d'énergies renouvelables et des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sur les objectifs 2030, nous nous rapprochons de l'objectif national sur la réduction des consommations d'énergie, nous sommes un tout petit peu en dessous sur la production d'énergies renouvelables et nous sommes en dessous sur la diminution des gaz à effet de serre, tout simplement parce que nous avons fait le choix d'un Plan Climat-Air-Énergie réaliste, adapté à la réalité de notre territoire et correspondant à ce qui a émané de la concertation. Nous aurions pu inscrire les mêmes objectifs que les objectifs nationaux, mais nous aurions eu un plan qui ne correspondait pas du tout à la réalité, des objectifs totalement inatteignables.

Je voulais également vous dire que lorsque la trajectoire a été établie par la Collectivité, nous étions sous l'égide de la stratégie nationale bas carbone définie en 2015. Il se trouve qu'une fois que le plan a été écrit et adopté, la stratégie nationale bas carbone a évolué, elle s'est renforcée, et au moment où la Chambre régionale a effectué son contrôle, la SNBC sur laquelle elle s'est basée n'était pas la même que celle sur laquelle nous avons écrit le plan, donc il y avait forcément un décalage.

Ce plan d'action est l'un des cinq documents du PCAET. La Cour souligne qu'il est particulièrement riche, mais qu'il y a effectivement quelques lacunes, quelques éléments qui manquent. Sur le plan des financements, 33 actions sur 55 sont financées, clairement indiquées dans leur montant. Pourquoi y a-t-il des actions qui n'ont pas de financement indiqué ? Je prends l'exemple de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique : lorsque nous avons écrit le plan, nous nous sommes engagés à étudier la possibilité de la mettre en œuvre. Nous ne savions pas si nous allions le faire et nous ne savions pas ce que cela allait nous coûter, donc nous ne pouvions évidemment pas indiquer de financement.

En ce qui concerne les indicateurs, nous n'avons pas non plus renseigné cette notion. Les indicateurs des PCAET sont travaillés à l'échelle départementale dans le cadre du réseau Climat Énergie du Sydev. À l'heure actuelle, ce travail d'établissement des indicateurs est presque finalisé, mais pas tout à fait. Lorsque nous ferons l'évaluation du PCAET à mi-parcours, nous pourrions intégrer ces indicateurs, lesquels nous permettront de nous comparer entre EPCI à l'échelle vendéenne.

La planification, j'en ai parlé un petit peu, tout comme des financements. Vous avez évoqué la question du « 100 000 arbres ». La Chambre nous fait le reproche de ne pas avoir établi d'études faunistiques et floristiques préalables. Vous savez ce que peuvent coûter les études pour une Collectivité, donc était-ce bien utile ? L'urgence, plutôt que de faire une étude, n'était-elle pas de commencer à planter et à capter plus de carbone ? Cela a été notre choix. La seule étude que nous avons réalisée est une étude d'identification des ruptures de continuité écologique pour planter là où il y avait une rupture de continuité, donc remailler de véritables corridors écologiques sur le territoire.

Le compteur fait quant à lui l'objet de remarques, il ne recueille sans doute pas toutes les plantations qui sont effectuées sur le territoire. La Cour relève que ce sont essentiellement les plantations des collectivités publiques qui apparaissent et peu les plantations des particuliers, ce qui me fait dire que nous sommes sans doute bien au-delà du chiffre qui est aujourd'hui indiqué sur le site, à savoir un peu plus de 70 000 plantations et promesses de plantations. Cela a été un vrai choix de la Collectivité de ne pas engager une étude supplémentaire, qui aurait eu un coût non négligeable pour la Collectivité.

Ce que je retiendrai de ce plan, et la Cour le souligne, c'est sa richesse. La Cour souligne également l'engagement de la Collectivité dans la lutte contre le changement climatique. Monsieur le Maire a rappelé le prix Capitale française de la Biodiversité, mais nous pourrions également citer le prix que nous avons obtenu lors du forum Zéro Carbone à Paris, où nous avons été la première Collectivité de France à faire circuler un bus hydrogène, et ce sont uniquement quelques actions du plan que je vous cite.

Ce plan souffre d'un manque d'indicateurs de suivi, donc d'un manque de suivi du pilotage, mais à l'action ou au suivi, nous avons préféré l'action, donc l'efficacité. Voilà ce sur quoi je conclurais. »

Sylvie DURAND : « Je voudrais revenir un peu sur la situation financière. Effectivement, la Chambre régionale des Comptes a constaté que la situation financière de l'Agglomération est jugée satisfaisante, vous le reconnaissez à la lecture du rapport. Elle dit aussi qu'elle est marquée par des marges de manœuvre de plus en plus réduites, effectivement, mais nous connaissons des contraintes budgétaires aujourd'hui et nous allons en connaître de nouvelles.

Vous avez fait état du taux de foncier qui a été mis en place, qui a été revalorisé. Je rappelle que la Communauté d'Agglomération est récente, elle date de 2010, et en 2014, lorsque nous sommes arrivés, peu de choses avaient été mises en place. Il a donc fallu prendre des décisions et mettre en place une stratégie budgétaire et financière afin de financer les différents projets dont notre Agglomération avait besoin. Nous avons effectivement mis en place ce taux, mais c'est ce que font tous les EPCI.

Sur notre endettement, nous avons effectivement un endettement, mais qui est maîtrisé aujourd'hui, la dette est peu exposée. Nous sommes à un taux de 3,20, nous sommes redescendus. Son coût reste limité. Bien sûr, nous sommes vigilants et nous resterons vigilants sur cette dette. La CRC l'a jugée élevée, mais aujourd'hui, cette dette suit la trajectoire qui a été fixée, qui tient compte de nos projets et des investissements en cours. »

Nicolas HÉLARY : « Je voudrais répondre rapidement à Madame AUBIN-SICARD. À chaque fois que nous vous interrogeons sur la question des actions, à chaque fois que nous l'avons fait sur la question du Plan Climat, vous nous répondez qu'une grande partie des autres communes ne l'a pas encore fait. La question n'est pas là, il ne s'agit pas de savoir si les autres font pire que nous ou pas, ce n'est pas la question. La question est de savoir si nous sommes à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres et qui sont face à nous.

En 2022, le GIEC nous donnait trois ans pour agir. Nous, nous ne serons pas au niveau en 2030, c'est-à-dire trois ou quatre ans après la limite donnée par le GIEC. C'est cela, la question, et c'est ce que souligne la Chambre régionale des Comptes. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. J'apporte plusieurs petites précisions.

Tout d'abord, Madame CHANTECAILLE, en ce qui concerne les irrégularités dans le déplacement du festival, je vous rappelle que nous parlons de 960 millions et de 5 000 euros. Si la Chambre régionale des Comptes a trouvé 5 000 euros sur 900 millions d'irrégularités, c'est dommage, mais il faut ramener cela à une conséquence. Nous savons pourquoi cela s'est fait, ce n'est pas vous qui avez porté plainte, c'est moi-même qui ai porté plainte au nom de la Collectivité pour tout cela. Tout ceci a été réparé pour la plus grande part et il reste ce dossier. Nous avons écrit à l'organisateur du festival et nous allons le poursuivre en justice sur ce dossier.

Il ne s'agit pas simplement de déplacement de loisirs. Si j'ai envoyé mon Adjoint au Sport là-bas, ce n'était pas pour le loisir, c'était bien pour qu'il aille étudier sur place le fonctionnement du festival et voir s'il était possible de l'importer chez nous, puisque nous sommes toujours à la recherche d'un événement sportif d'Agglomération. Il faut faire attention à ce que l'on dit, parce qu'il y a des gens derrière tout cela, donc il y a des précautions à prendre.

En ce qui concerne l'aviation d'affaires, je l'ai rappelé pour le Conseil d'Agglomération, il s'agit bien d'un accord avec la CCI. Peut-être qu'il n'avait pas été formalisé par une convention, dont acte. Encore une fois, toutes ces procédures sont importantes, mais cela reste de pure forme. Ce qu'il y a d'important, c'est le fond, et le fond, c'est que notre aviation d'affaires se porte extrêmement bien et fait partie des très rares aéroports d'affaires qui fonctionnent de façon positive en France, nous pouvons en être fiers. Je sais que cela ne plaît pas à tout le monde, mais nous en sommes fiers pour le développement de notre économie, donc pour la lutte contre le chômage, donc pour le confort de chacun des foyers, et donc pour la lutte contre la baisse du pouvoir d'achat.

Monsieur BOSSIS, sur les contrôles des satellites, évidemment, mais vous répétez exactement ce que j'ai dit en préambule. Je ne peux pas dire le contraire, puisque nous allons mettre en œuvre tous ces contrôles. En revanche, nous reprocher de ne pas avoir mis en œuvre une loi de décembre 2022, c'est un peu cocasse, puisque le contrôle a été fait en 2023, une période où nous n'avions pas encore pu mettre cet élément en place. Nous en avons eu connaissance, nous allons le mettre en place dès que c'est possible, mais nous ne pouvons pas anticiper une loi qui n'est pas encore parue.

En ce qui concerne la représentation pluraliste au sein du conseil d'ORYON, elle est respectée, puisque les maires sont présents au sein du conseil d'ORYON et représentent des tendances politiques différentes. Nous respectons donc ce pluralisme auquel je tiens tout particulièrement.

Sur l'endettement, là encore, ce sont des questions de forme et d'appréciation. Nous n'avons pas les mêmes appréciations, cela depuis maintenant 10 ans. Monsieur IBARRA, excepté la période où vous êtes allé voir dans d'autres cercles après avoir démissionné du Conseil municipal pour aller dans d'autres organismes et y revenir ensuite, toutes ces années, vous nous répétez strictement la même chose. Dont acte, je ne peux pas vous en dire plus.

L'endettement a triplé, mais heureusement, puisqu'il ne s'était rien passé. La seule chose qu'il s'est passé, c'est une piscine qui a été réalisée dans un endroit improbable, qui n'a toujours pas trouvé son public aujourd'hui et qui ne trouve pas son fonctionnement. Heureusement que nous avons triplé l'endettement, parce que cette Communauté d'Agglomération a bougé, elle a investi pour la Ville, pour chacune des communes et pour tous les habitants. Je suis donc plutôt fier que l'endettement ait triplé,

non pas pour le montant, mais pour la capacité à investir et à faire investir dans toutes les communes de l'Agglomération, et pour les 100 000 habitants.

C'est pour cela, et je le répète, que je suis très fier de ce rapport de la Chambre régionale des Comptes. Oui, il pointe des faiblesses ; oui, nous avons des faiblesses – qui n'en a pas ? – ; oui, nous allons y remédier avec force et détermination. Je vous demande donc de prendre acte de ce rapport avant de passer à la deuxième délibération. Merci pour vos interventions. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

2. Petite enfance - Modification des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération

Sylvie DURAND : La Roche-sur-Yon Agglomération a approuvé, par délibération de son Assemblée délibérante du 26 septembre 2024, la réécriture de l'article relatif à la compétence facultative relative à la petite enfance. Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur ce transfert.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

3. Présentation du rapport d'activité 2023 de La Roche-sur-Yon Agglomération

Monsieur le Maire : Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

4. Approbation de la cession de parts détenues par la ville de La Roche-sur-Yon à l'Agglomération de La Roche-sur-Yon dans le capital de la SAEML Oryon - Modalités de versement de la participation

Sylvie DURAND : Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de la cession de parts sociales de la SAEML ORYON de la Ville vers l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, le versement de la participation par l'Agglomération de 5 060 000 euros sur deux exercices budgétaires soit en 2024 et 2025.

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

6 ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PEPIN, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Jean-Pierre LELOUP et Monsieur Pierre LEFEBVRE.

5. Mandat spécial - 106^{ème} Congrès des maires de France à Paris

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de donner mandat à Monsieur Luc BOUARD, à Madame Anne AUBIN-SICARD et à Madame Françoise RAYNAUD pour le congrès des maires qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2024 à Paris.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Groupement de commandes - Fourniture d'équipements audiovisuels et prestations associées

Christophe BLANCHARD : Le Conseil est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération et le CIAS en vue de conclure un marché de fourniture d'équipements audiovisuels avec prestations associées.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Groupement de commandes - Fourniture de périphériques et d'accessoires informatiques

Christophe BLANCHARD : Le Conseil est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération et le CIAS en vue de conclure un marché de fourniture de périphériques et d'accessoires informatiques.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Groupement de commandes - Acquisition et maintenance du logiciel de supervision Centreon

Christophe BLANCHARD : Le Conseil est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération afin de conclure un marché d'acquisition et de maintenance lié au logiciel de supervision Centreon utilisé par la Direction des systèmes d'information et du développement numérique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Groupement de commandes - Fourniture d'équipements de sécurité informatique et prestations de services associées

Christophe BLANCHARD : Le Conseil est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération et le CIAS en vue de renouveler un marché de fournitures d'équipements de sécurité informatique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Groupement de commandes - Fourniture de produits laitiers et avicoles

Christophe BLANCHARD : Dans le but de renouveler les marchés relatifs à la fourniture de produits laitiers et ovoproduits dont l'échéance est fixée au 15 mars 2025, il est proposé de constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures. Le groupement de commandes proposé sera constitué de deux membres, à savoir :

- La ville de La Roche-sur-Yon ;
- Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de La Roche-sur-Yon Agglomération.

La Ville de La Roche-sur-Yon est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes. La procédure sera constituée de deux lots :

- Lot 1 : Produits laitiers et ovo produits ;
- Lot 2 : Produits laitiers ultrafrais et desserts lactés issus de l'agriculture biologique ou équivalent.

À l'issue de la consultation, un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum annuel sera conclu par lot. »

Claire MAURIAT : « Je vais intervenir comme chaque année, pour ce groupement de commandes, sur une thématique qui nous est chère, qui concerne la loi Egalim pour la restauration collective, laquelle, je le rappelle, préconise un taux d'approvisionnement d'au moins 50 % de produits durables et de qualité et d'au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, ce depuis janvier 2022.

À La Roche-sur-Yon, cela concerne le Centre municipal de Restauration, qui fournit les cantines scolaires, les cantines des centres de loisirs, des crèches, le CIAS, pour les repas des EHPAD et livrés à domicile, ainsi que le restaurant universitaire. Ces objectifs ne sont toujours pas atteints cette année d'après les chiffres fournis par le *Roche Plus* de septembre 2024, il y a juste 20 % des achats en bio et 40 % des achats pour les labels de qualité sur l'ensemble du CMR, sachant qu'un effort plus important est tout de même mis sur les écoles et les crèches, ce qui veut probablement dire qu'il y a moins au niveau du restaurant universitaire et du CIAS.

Sur cet exemple particulier de commandes de produits laitiers et d'ovoproduits, sur lesquels nous ne pouvons pas extrapoler l'ensemble, mais qui est illustratif, les 20 % d'achats en bio ne sont pas respectés. Si nous faisons le ratio du total de commandes entre ce qui est bio ou équivalent – mais je ne sais pas ce qui est équivalent bio et ce qui ne l'est pas – nous sommes à 18,6 %, et encore, il ne s'agit là que de commandes. Quel pourcentage est effectivement livré ? Sachant qu'une filière bio destinée au Centre municipal de Restauration n'a toujours pas pu être structurée et que l'agriculture biologique est, au niveau national, de moins en moins soutenue par les gouvernements issus de la même mouvance politique que la majorité municipale, il y a de gros problèmes d'approvisionnement, alors que les producteurs bio et locaux sont prêts à travailler dessus.

Rappelons enfin que si nous nous fixons plutôt des objectifs en termes de santé humaine, il est désormais scientifiquement prouvé que l'alimentation biologique est bien plus bénéfique que l'alimentation issue de l'agriculture que l'on appelle conventionnelle, et ce pour les enfants, mais pas seulement, également pour les étudiants et les personnes âgées, entre autres. Dans un objectif de santé, ce n'est pas le seuil minimum de la loi Egalim, à savoir les fameux 20 %, qu'il faudrait viser, mais les 100 %. Cela a déjà pu être mis en place, ou quasiment, dans plusieurs communes françaises. Je vous invite donc à y réfléchir. »

Christophe BLANCHARD : « C'est ce que nous redisons à chaque fois : nous sommes soumis à la commande publique avec des marchés, nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voulons. Si nous voulions acheter aux commerçants du coin, la commande publique nous l'interdit. Après, c'est votre avis de passer en 100 % bio. Nous faisons le maximum pour arriver dans le cadre de la loi Egalim. »

Jacques BESSEAU : « Juste un mot, mais je pense que nous avons effectivement systématiquement le même type de réponse. Comme vous l'avez souligné, la difficulté est qu'il y a peu de producteurs bio ici et que les quantités commandées ne correspondent pas à une cellule familiale. Lorsqu'il faut 1 000 choux-fleurs, c'est important pour un producteur, on ne peut pas le faire tout le temps dans l'année. Dans ce cadre, nous ne pouvons pas arriver à une filière bio. Nous travaillons avec le GAB 85 et avec d'autres, nous sommes tous dans le même domaine là-dessus, mais nous ne pouvons pas, et quand on ne peut pas, on ne fait pas. Si nous voulons avoir du bio qui vienne de beaucoup plus loin, il ne sera alors plus local, donc il faut allier le local et le bio.

C'est donc un travail de longue haleine, vous l'avez relevé. Effectivement, les producteurs bio sont aujourd'hui en difficulté et il y en a de moins en moins sur lesquels nous pouvons compter. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIELLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

11. Souscription des différents contrats d'assurances - Avenant à la convention de groupement de commandes - Autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil :

- D'une part, d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération pour le renouvellement des contrats d'assurances, ceux-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2024 ;
- Et, d'autre part, de prendre acte de l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Location de matériels et d'engins - Autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Le Conseil est appelé à autoriser la signature des marchés de location de matériels et d'engins pour les besoins des services techniques.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Marchés Publics - Autorisation de signature d'avenant

Christophe BLANCHARD : La présente délibération a pour objet l'autorisation de signature des avenants suivants :

- Marché n° G24025 relatif aux travaux de paysages sur le domaine public et privé - Avenant n° 1.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents appartenant aux cadres d'emplois des agents de police municipale, des chefs de service de police municipale et des directeurs de police municipale

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil d'approuver un nouveau régime indemnitaire pour les agents appartenant aux cadres d'emplois des agents de police municipale, des chefs de service de police municipale et des directeurs de police municipale.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

15. Adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le Centre de gestion de la Vendée (CDG85)

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion au contrat collectif de prévoyance présenté par le Centre de gestion de la Vendée. Sont notamment précisés les conditions d'adhésion au contrat, les différents taux de cotisation, le niveau de participation de la Ville et les conditions de couverture des agents.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Travaux de réfection du parking de l'ASL Edison - Convention de répartition des dépenses

Patrick DURAND : L'Association syndicale libre Edison a décidé, lors des Assemblées générales de 2023 et 2024, de procéder à la réfection complète du parking. Cette ASL est composée de deux propriétaires à savoir La SCI Foncière Chabrières Immo Mousquetaires qui détient 9 000 tantièmes, et la ville de La Roche-sur-Yon à hauteur de 611 tantièmes. Le montant total s'élève à 481 374, 72 euros T.T.C. Il a été convenu entre les deux parties que la SCI Foncière Chabrières Immo Mousquetaires prenne en charge l'ensemble de la dépense et qu'elle refacture à la Ville sa quote-part. Le Conseil municipal est ainsi appelé à approuver la convention de répartition des dépenses.

Vincent LEPLEY : « Une précision par rapport à l'intervention : c'est une maison de santé et non pas une maison médicale. C'est différent.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de cette convention de répartition des dépenses à intervenir pour les travaux de réfection d'un parking, proposée par l'Association syndicale libre afin de gérer ces espaces. Nous en avons déjà un peu parlé en début de Conseil, il nous semble que c'est en contradiction sur deux points avec la politique de la Ville que vous proposez, que nous souhaiterions proposer, sur deux sujets : les arbres et la désimperméabilisation des sols.

Dans cette convention, nous pouvons lire à l'article 3, description des travaux : « *Les travaux consistent en l'abattage d'arbres* », et au point 8 : « *Réfection du parking* ».

Nous avons déjà évoqué la première contradiction, puisque cela s'oppose à l'une des trois actions du PCAET, notamment sur ce dispositif de plantation d'arbres.

Je ne reviens pas sur le problème du compteur d'arbres plantés, puisque, Monsieur le Maire, vous avez fait votre *mea culpa* et que vous avez fait de nouvelles propositions en ce début de Conseil. Il n'en demeure pas moins que dans ces travaux, il ne s'agit pas d'en planter, ni même d'en compter, mais bien de les couper.

L'autre contradiction, c'est qu'encore une fois, il n'y a pas de préoccupation, à moins que ce ne soit pas précisé dans la convention... Une des questions est : cette réfection de parking est-elle encore une fois

avec un sol imperméable ? Je pose la question, parce que cela devrait être un sol perméable. Si cela reste imperméable, c'est une contradiction qui est même en contradiction avec la prochaine délibération, la 17, qui nous demande d'approuver un programme de désimperméabilisation et de restauration des cours d'école.

En ce qui nous concerne, nous considérons que pour tous les travaux, tous les projets immobiliers proposés par la Ville, financés ou co-financés, il faut encore une fois se poser la question de l'importance de la perméabilisation des sols, ou en tout cas d'arrêter cette imperméabilisation.

Je suis déjà intervenu sur ce point sur des promoteurs immobiliers. Vous nous avez répondu : « Si nous mettons cela dans le cahier des charges, ils ne prendront pas ». C'est un point de vue économique qui, à notre sens, est une vision à court terme, puisque les conséquences peuvent être très importantes.

J'ai une question précise par rapport à cette convention. Dans la discussion de la convention, ce sujet a-t-il été évoqué, à savoir la possibilité d'essayer de ne pas abattre les arbres, voire de ne pas le faire, et surtout, ce problème d'imperméabilisation des sols ? En 2024, nous considérons que nous ne pouvons pas continuer, nous devons arrêter, pour nos concitoyens, nos enfants et nos petits-enfants, d'accepter des travaux où il y a un abattage d'arbres ou des sols imperméables.

La conséquence, vous la connaissez, je pense qu'elle est très importante, et elle est même très actuelle, c'est le dérèglement climatique, le phénomène de goutte froide. Cela s'est passé à Costache Negri, nous avons voté une délibération de solidarité là-dessus, et cela s'est aussi passé à Valence dernièrement.

Je veux pouvoir dire à mes enfants et à mes petits-enfants qu'en tant qu'élu, je me suis toujours opposé à des travaux où on a des sols imperméables. »

Patrick DURAND : « La ville de La Roche-sur-Yon, d'ailleurs par notre intermédiaire, a fait quelques préconisations. L'imperméabilisation sur un parking, cela peut aussi être commode, plutôt que d'avoir de la boue, pour garer sa voiture.

Lors du déplacement des candélabres, nous avons préconisé de :

- Envisager de mettre des ampoules LED afin de réduire la consommation ;
- Penser à un cheminement sécurisé des cycles et à leur stationnement sous abri ;
- Penser les futures plantations, puisqu'il y aura des plantations, en fonction du système racinaire et résistantes à la sécheresse ;
- Améliorer la visibilité à la sortie du parking situé à l'ouest, puisque des buissons empêchent de voir la piste cyclable ;
- Repenser le stockage des ordures ;
- Repenser la circulation interne plus lisible et plus pratique.

Je vous l'ai dit, nous avons 611 tantièmes et ils en ont 9 000, donc il y a quand même une énorme disproportion entre les deux. »

Malik ABDALLAH : « C'est une discussion que nous pouvons avoir dans de nombreux projets privés actuellement, notamment les grandes surfaces, où il y a des modifications du stationnement partout, notamment Hyper U ou Leclerc. Qu'est-ce qui est fait et qu'est-ce qui sera fait sur ce parking ? C'est exactement la même chose, c'est l'abattage d'arbres pour mettre des panneaux photovoltaïques. Comme vous le savez, les panneaux photovoltaïques ne peuvent pas être mis sur des arbres, les arbres sont coupés pour cette raison principale. La deuxième raison, c'est qu'ils sont coupés, comme dans tous les parkings, parce que le revêtement va être refait partout, et si vous êtes allé sur ce parking et sur les autres parkings, vous verriez que le parking était totalement ondulé par les racines, donc les arbres devaient être abattus quoi qu'il arrive. D'après ce que j'ai compris, une végétalisation du parking sera mise en place par la suite, ainsi que des bornes de recharge électrique.

Je suis désolé, sur la majorité du parking où il y aura des panneaux photovoltaïques, les arbres devront quoi qu'il arrive être abattus, ont été abattus, comme dans tous les parkings privés et publics. »

Question adoptée à la majorité par 34 voix pour.

9 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

2 ne prennent pas part au vote : Madame Sophie MONTALETANG et Monsieur Romain BOSSIS.

17. Approbation du programme de désimperméabilisation et de renaturation de cours d'écoles

Anne AUBIN-SICARD : Les cours d'école de la commune sont recouvertes de surfaces minérales peu perméables et peu favorables à l'acculturation des plus jeunes au vivant. Le diagnostic interne montre que 70 % de la surface des 31 cours d'écoles de la Ville est imperméable. Après le diagnostic des 30 cours, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé de manière à identifier les directions d'école souhaitant s'engager dans une démarche de désimperméabilisation et renaturation. Six écoles ont été sélectionnées : groupe scolaire Montjoie, Malraux Roy, Moulin Rouge, Pyramides, Pont Boileau et Laënnec. Ces écoles feront l'objet de travaux selon une programmation pluriannuelle.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe de désimperméabilisation et renaturation des cours d'école et de mobiliser les financements nécessaires à ces opérations.

David SALLÉ : « Bonsoir et merci. Je vais modifier mon intervention, puisque je regrettais en préambule qu'on ne nous ait pas présenté les projets, donc merci de projeter les photos, qui nous permettent de mieux nous rendre compte des travaux qui ont pu être faits, de ce qui peut se faire et de ce qui aurait peut-être dû se faire bien plus tôt. Je rebondis sur le fait que je suis vraiment désolé que ces travaux n'interviennent que maintenant.

Pour ma part, je ne vais parler que de l'école que je connais personnellement pour y avoir été parent d'élève, représentant de parent et associé au comité des travaux dès la réflexion sur le rapprochement des écoles Roy et Malraux. À l'époque, les parents et les enseignants avaient pointé l'exiguïté des cours et la nécessaire intégration de la nature. Je ne vais pas revenir sur cette période qui a été très difficile pour l'école tant les tensions étaient vives entre la Ville et les parents, et le sentiment fort de ne pas être pris en compte. Très vite, ce qui avait été repéré comme problématique s'est avéré, la réflexion a émergé, nous avons fait réfléchir les enfants, nous leur avons demandé de rêver leurs cours une fois, puis une deuxième fois.

Les élèves qui ont pensé ces projets ont désormais rejoint le collège. Qu'a-t-il été réellement repris de leurs travaux, de leurs rêveries ? C'est un vrai gâchis, malheureusement nécessaire maintenant, de temps, d'énergie et d'argent – vous l'avez dit, ces travaux coûtent cher – dans des écoles, dont, rappelons-le, deux sont issues de vos projets de majorité, et donc toutes neuves. »

Anne AUBIN-SICARD : « Monsieur le Maire s'est absenté, donc je vais peut-être apporter un éclairage supplémentaire. Lorsque le projet a été conçu, nous avions un référentiel de mètres carrés de cour par élève qui devait être respecté, référentiel que nous avons suivi. La demande est effectivement arrivée, donc nous avons commencé par installer des végétations sur le mur situé à gauche de la photo. Ce n'est pas très visible, mais il y a aujourd'hui une vigne vierge qui est en train de pousser. Une pergola a également été installée, que nous voyons à l'écran.

Avec cette démarche globale financée par le Fonds Vert, nous avons décidé d'aller un peu plus loin, en concertation, je le répète, avec la communauté éducative et les élèves, qui y ont largement contribué. Nous allons maintenant voir la manière avec laquelle les élèves se saisissent de ce projet de cour. Il y a un peu moins d'espace pour utiliser les vélos, donc il y aura sûrement d'autres ajustements à opérer au fur et à mesure du développement de l'usage de la cour. »

Jacques BESSEAU : « J'ai effectivement bien suivi – vous le savez, Monsieur SALLÉ – le projet Roy Malraux lorsque je l'ai pris en main avec vous, avec les enseignants, avec les personnels et avec les enfants, donc si on se fait des reproches, on va se les faire à tous, pas uniquement à la Ville, parce qu'il me semble que nous avons travaillé vraiment de concert.

Aujourd'hui, le projet qui avait été initié était un projet de la directrice de dégenrer la cour, mais aussi d'y ajouter un mobilier modulable *via* une entreprise yonnaise nouvelle qui se lançait. Nous avons accompagné cette entreprise, nous avons accompagné l'école, nous avons accompagné l'ensemble du projet, et, il me semble que, contrairement à ce que vous venez de dire, il n'y avait pas de tensions invivables. Bien au contraire.

Aujourd'hui, il faut agir sur un autre facteur, qui est effectivement l'élément climatique et les éléments de chaleur. Le projet que vous avez en photo et que je vous demande de ne pas diffuser est simplement un exemple. Il ne sera bien sûr pas le projet définitif, puisque le travail va se faire comme à Montjoie – mon collègue François CAUMEAU ici présent pourrait le confirmer – à savoir un travail d'échange entre nos services, entre les enseignants, entre les AESH, puisque les cours sont ensuite destinées à des temps périscolaires, mais aussi aux enfants, qui rêvent d'une cour avec ceci ou cela.

L'avantage, c'est que lorsque nous commençons ce projet, il est fait en moins de deux ans. C'est ce qu'il se passe à Montjoie et que vous pouvez voir de l'extérieur comme de l'intérieur, avec une satisfaction de l'ensemble de la communauté à 120 %. Je reçois constamment des félicitations sur ce projet.

Nous entamons donc ces mêmes projets aujourd'hui sur Roy Malraux et demain sur le Moulin Rouge, mais nous n'allons pas décider de cela, nous, services et élus, c'est un ensemble. Le projet Roy Malraux de l'époque est effectivement remis en cause, les enfants n'ont pas vu la fin du projet. Ils ont effectivement travaillé, mais pourquoi le valider alors que les mouches ont aujourd'hui changé d'âne ? Il faut désormais travailler sur les îlots de chaleur. Ce serait donc une erreur que de continuer sur ce qui avait été fait il y a quelques années. »

Claire MAURIAT : « Vu la réponse de Monsieur BESSEAU, je me permettrai de citer l'école du Moulin Rouge, où j'ai été moi-même parent d'élève, et impliquée dans le projet École pour un Développement Durable. C'est une école dans laquelle les personnels, les parents et les enfants sont engagés depuis maintenant plus de cinq ans dans un projet incluant des vellétés autour de la cour d'école pour le développement durable et avec des demandes auprès des services pour la végétalisation de l'école. Il y a des demandes depuis longtemps, donc heureusement que cela arrive maintenant. Malheureusement, je vous rappelle que nous avons bétonné les alentours de cette école par l'extension de l'ADAMAD, de son parking, donc le déplacement de l'équipement sportif sur l'espace engazonné qui était devant l'école. »

Sylvie DURAND : « Je me dois de vous répondre par rapport au projet de l'ADAMAD, parce que sur ce projet, il y a eu des concertations entre l'école et l'ADAMAD, j'étais présente, et je peux vous assurer qu'aujourd'hui, cela se passe bien. Vous parlez d'un plateau sportif, mais il n'y avait pas de plateau sportif. Il y avait un espace bitumé, mais que je ne pouvais pas appeler un plateau sportif.

Aujourd'hui, c'est effectivement le seul lieu des élèves de Moulin Rouge, la cour étant assez étroite. Là, ils ont vraiment un espace pour aller jouer, mais aussi faire du sport. Cela participe également au développement du quartier, puisqu'il y a des enfants tous les jours sur ce plateau sportif.

Je ne peux donc pas entendre cela. Les tensions avec l'ADAMAD ont été initiées par quelques personnes, donc non, ça suffit. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

18. Déploiement d'un réseau de chaleur urbain « Secteur Nord-Est : Oudairies - Courtaisière - Malboire »

Anne AUBIN-SICARD : La ville de La Roche-sur-Yon a fait réaliser de septembre 2023 à juin 2024, auprès de la société Manergy, une étude d'opportunité et de faisabilité pour le déploiement d'un réseau de chaleur urbain (RCU) au Nord-Est de son territoire (quartier des Oudairies, de la Courtaisière et de la Malboire). Le périmètre de l'étude comprend 13 prospects (établissements publics : centre hospitalier départemental de la Vendée, sites de l'université de la Courtaisière, laboratoire d'analyse du département, SDIS, Parc des expositions, Lycée De Lattre de Tassigny, CMR-RU). Certains, à l'instar du CHD, doivent à court terme procéder au remplacement de leur chaufferie gaz (vétusté et besoin d'agrandissement). L'étude révèle un besoin de chaleur 17.3 GWhu dont 60 % pour le chauffage et 40 % pour l'eau chaude sanitaire. En complément, le développement de la zone d'activités de la Malboire induit un potentiel de développement de 8.5 GWhu. Le besoin global à long terme sur la zone est donc de 25.8 GWhu.

Ces éléments fondent l'opportunité de déployer un réseau de chaleur afin de répondre aux besoins des prospects. Une analyse fine a été réalisée afin de déterminer la source d'énergie du futur RCU (EnR/Choix de l'ADEME). Il a été retenu le recours à la biomasse bois. Au regard du coût d'investissement, de la taille du projet, et des délais souhaités de mise en exploitation à l'été 2027 pour répondre aux attentes du CHD, il est proposé au Conseil de valider le déploiement d'un réseau de chaleur urbain sur le secteur Nord-Est de la commune de La Roche-sur-Yon.

Claire MAURIAT : « Nous allons bien entendu voter pour cette délibération et approuver ce projet pour lequel nos élus écologistes étaient déjà favorables dès le premier projet de 2015.

Au vu de votre intervention, Madame AUBIN-SICARD, j'ai deux questions, parce que je n'avais pas les informations. Excusez-moi, ce sont des questions qui me viennent juste là.

Concernant les sources de chaleur, il y avait la question de la chaleur fatale qui aurait pu être réutilisée. Je vous pose la question, travaillant moi-même au CHD. Il me semble qu'il y a énormément de production de chaleur excessive et d'appareils devant être refroidis au CHD. Est-ce quelque chose qui a été étudié ? Il y a des IRM, énormément d'appareillages qui produisent trop de chaleur.

Deuxièmement, concernant les panneaux photovoltaïques, le CHD dispose d'un immense parking qui pourrait être équipé d'ombrières. Est-ce quelque chose qui a pu être utilisé ?

Je complète maintenant avec l'intervention initialement prévue. C'est donc la filière bois qui a été retenue. C'est juste pour dire que nous restons vigilants sur le caractère pérenne de la ressource en bois disponible à l'échelle la plus locale possible. Il existe donc bien dans la durée une filière qui puisse être renouvelable tout en étant locale, cela afin d'éviter des coûts de transport de bois sur de longues distances, mais aussi des pratiques de sylviculture intensive avec l'impact que nous connaissons sur la biodiversité.

Autre question, j'en reviens aux structures impliquées, par exemple le CHD : ce projet collectif pourrait-il permettre en contrepartie, ou en tout cas en collaboration, un engagement fort sur l'amélioration de la sobriété et de l'efficacité énergétique des structures desservies, notamment le CHD ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Je n'aurais pas forcément la réponse à l'intégralité de vos questions. Concernant le bois utilisé, nous avons aujourd'hui beaucoup de haies sur le territoire qui n'ont pas d'entretien régulier. L'idée serait donc d'utiliser du bois déchiqueté, c'est-à-dire des rémanents qui n'ont pas d'utilisation spécifique aujourd'hui. Il n'est donc pas question d'aller couper des forêts entières, mais bien d'utiliser des rémanents du bois déchiqueté provenant des haies du monde agricole.

Par rapport à ce que vous m'avez demandé sur la production par voie photovoltaïque ou par chaleur fatale, les besoins de chaleur sont tels ici que la source ne suffirait pas à combler l'ensemble des besoins. Je n'ai donc pas le détail de ce qui a pu être étudié au niveau du CHD sur la chaleur fatale produite par certains équipements, mais en tous les cas, je peux vous dire que cela n'aurait de toute façon pas suffi par rapport à la production de chaleur attendue. Nous pourrions néanmoins vous donner un peu plus de détails lors de la prochaine commission sur le contenu de l'étude concernant le CHD. »

Stéphane IBARRA : « Nous allons tout d'abord nous féliciter d'avoir bientôt un réseau de chaleur à La Roche-sur-Yon. Quand je vois cette délibération, et peut-être même la précédente sur les cours d'école, j'ai envie de dire qu'avec le temps, les évidences s'imposent. Le seul inconvénient, c'est que pendant le temps qui s'est écoulé, nous avons contribué au réchauffement climatique, à un certain nombre d'éléments qui auraient pu être maîtrisés. C'est un fait.

Je voulais juste rappeler qu'il y a déjà eu un projet de réseau de chaleur à La Roche-sur-Yon. Madame AUBIN-SICARD, lorsque nous avons lancé la procédure de délégation de service public en 2014, vous vous étiez abstenue, et lorsque les dossiers vous ont été remis et que vous étiez majoritaire, vous avez rejeté et remis au placard un projet de réseau de chaleur qui était viable et proposé.

Si nous comparons, les prospectus sont aujourd'hui un peu les mêmes. J'y reviendrai, parce qu'il y a quand même des différences et je pense qu'elles sont importantes, en tous cas, il faut les soulever. Il est donc un peu dommage d'avoir perdu 10 ans pour y arriver. Vous le dites vous-même dans les conclusions : ce réseau de chaleur permettra d'atteindre des objectifs indispensables sur les réductions attendues par le PCAET, sur les obligations de réduction de consommation énergétique, sur les objectifs de consommation du secteur tertiaire.

Aujourd'hui, le réseau de chaleur proposé, à peu de choses près, va ressembler à celui qui était proposé il y a 10 ans. Nous avons une chaudière biomasse à 4 mégawatts, vous proposez une chaudière biomasse à 4 mégawatts, ainsi qu'un complément de 10 mégawatts gaz. De mémoire, cela allait de 9 à 12 mégawatts sur les projets que nous avons reçus. Il va y ressembler, donc nous voterons pour.

Comme vous l'avez dit, il va y avoir un assistant, il va falloir lancer la procédure, les candidats feront des propositions. Pour l'instant, c'est une intention. Il y aura peut-être des choses différentes, mais je trouve que sur le périmètre, il faudrait être un peu plus ambitieux. Pour moi, dans les prospectus possibles, il manque notamment au moins un bailleur social, que ce soit Vendée Habitat ou ORYON. Sur le périmètre pas très éloigné, il y a des possibilités, cela avait été étudié. Pourquoi ? Parce que c'est aussi un enjeu de maîtrise du coût de l'énergie pour l'habitat. Il serait donc intéressant qu'il puisse y avoir des bailleurs sociaux dans le périmètre.

En ce qui concerne l'énergie, vous fléchez le bois énergie. Il fait forcément partie du mix énergétique : quand on veut de la biomasse, il est compliqué de s'en passer. Pour autant, dans la même veine que

les remarques de ma collègue Claire MAURIAT, j'espère que dans le lancement de la consultation, vous laisserez des marges de manoeuvre aux différents candidats pour faire des propositions.

Je reprends l'exemple de 2014 : nous ne l'avions pas forcément identifié, mais l'un des candidats s'était intéressé à l'échange de chaleur sur les canalisations d'eau usée. Il n'est pas suffisant à lui seul pour l'énergie, mais c'est un complément intéressant, voire pour faire de la co-génération. Il faut donc laisser des marges de manoeuvre aux professionnels du secteur pour aller exploiter. La réponse sera sûrement différente, puisqu'en 10 ans, il s'est passé des choses, mais j'espère que vous ne bloquerez pas trop les possibilités pour que nous puissions avoir un choix plus étoffé.

Enfin, je souligne, parce que c'est important, l'ambition de 93 % d'énergies renouvelables. J'espère que nous l'atteindrons. De mémoire, la dernière fois, avec une chaudière biomasse de 4 mégawattheures, nous atteignons au mieux seulement 75 %. C'est donc ambitieux, j'espère que nous l'atteindrons. Plus nous allons haut dans l'énergie renouvelable, plus nous maîtriserons le coût et plus nous serons performants sur l'impact climatique.

Le dernier bémol, c'est que nous sommes dans un département – Madame la Vice-Présidente de Trivalis doit le savoir – qui produit beaucoup de CSR. En tout cas, fut un temps, c'était un sujet. Il y a 10 ans, nous avons été assez surpris d'être démarchés un peu par les mêmes entreprises qui portent parfois ces projets de réseau de chaleur, afin que la chaudière puisse aussi avoir des CSR comme combustibles. J'aimerais que nous ayons la certitude aujourd'hui que cette possibilité est impossible dans ce réseau de chaleur qui sera lancé aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention. »

Anne AUBIN-SICARD : « Le CSR est le combustible solide de récupération, c'est une nouvelle filière énergétique poussée par les textes législatifs adoptés depuis plusieurs années. Ce sont des résidus de déchets dont nous ne pouvons plus rien faire, donc plutôt que de les enfouir, nous en faisons de l'énergie. À l'époque, vous aviez effectivement été sollicités par Trivalis pour faire du CSR à La Roche-sur-Yon. Néanmoins, dans le cadre de cette étude, vous l'avez vu, il n'est pas question de CSR, et nous avons des taux d'EnR particulièrement importants.

Quelles différences entre ce réseau de chaleur et le réseau de chaleur que vous aviez porté ? Vous avez évoqué un certain nombre de différences, mais il y en a d'autres, notamment la longueur du réseau, qui est deux fois moins importante, donc deux fois moins impactante pour les riverains et les voiries de la Collectivité. Néanmoins, c'est loin d'être la différence majeure entre le projet qui avait été porté en son temps – je vais y revenir – à partir de 2012. Nous avons effectivement une pertinence technique du premier réseau de chaleur, du moins du premier projet, mais nous n'avions pas la viabilité économique.

Avec ce projet, au regard de l'étude qui a été produite, nous réunissons les deux critères : nous avons à la fois la pertinence technique et la viabilité économique. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons y aller.

J'ai repris les quelques délibérations et comptes rendus de conseils qui avaient jalonné ce premier projet. Par délibération du 2 juillet 2012, une procédure de lancement de DSP avait été approuvée pour la création d'un réseau de chaleur. Pierre REGNAULT, alors maire de l'époque, avait indiqué que « *le projet pourrait être vite abandonné s'il n'était pas jugé suffisamment rentable pour la Collectivité et intéressant énergétiquement* ». Par délibération du 18 décembre 2013, vous avez vous-même déclaré la procédure sans suite : « *Le périmètre proposé par la DSP représentait un handicap pour les offres intéressantes, à la fois sur la rentabilité et le développement du réseau* ». En effet, un « gros » acteur avait été oublié dans le premier périmètre, à savoir le CHD, dont il est question de nouveau ce soir.

La procédure a été relancée, le périmètre a été ajusté et des offres ont été remises par divers candidats en septembre 2014. À cette date, ces offres ont été étudiées et notre majorité a adopté une délibération le 5 mai 2015 pour déclarer de nouveau la procédure sans suite pour motif d'intérêt général. En effet, le prix de la chaleur proposé par les opérateurs était trop éloigné de ce que les trois principaux clients du réseau de chaleur étaient en mesure d'accepter. Dans un contexte de baisse des prix du gaz, la pertinence économique des réseaux proposés était difficile à envisager. Vendée Habitat disposait à l'époque d'un contrat de gaz très intéressant et doutait qu'un concessionnaire de chaleur puisse lui proposer mieux. Pour le CHD, l'intérêt économique restait à démontrer, donc nous ne pouvions pas donner suite à ce projet de réseau de chaleur.

Je vous avais dit à l'époque que dès lors que la rentabilité économique serait là, nous reviendrions sur le sujet, ce que nous faisons aujourd'hui. »

Stéphane IBARRA : « D'abord, il y a des réponses qui s'imposent. La délibération du 2 juillet 2013, que j'ai sous les yeux, citait le CHD. Dès le départ, le CHD – c'est de toute façon une évidence – était un acteur majeur pour la réussite. Ce n'est donc pas pour cela que la première procédure a été déclarée sans suite et relancée. Au contraire, c'était pour augmenter le périmètre, notamment pour intégrer la STEP et pouvoir envisager éventuellement d'intégrer la Vigne aux Roses dans le périmètre du réseau de chaleur. Ce n'est donc pas du tout ce que vous décrivez.

Ensuite, vous parlez de la viabilité économique. Pour la délégation de service public, vous avez reçu des offres, au moins trois. À moins que ces acteurs importants du secteur ne soient tombés sur la tête, je ne vois pas comment – Cofely était déjà l'exploitant de la chaudière du CHD, donc ces acteurs connaissaient le CHD, et il en était de même pour Vendée Habitat – ils auraient déposé des offres économiquement non viables, alors que ce sont eux qui prenaient le risque économique.

Je pense donc que c'est seulement par idéologie, par crainte des travaux – c'est aussi comme cela que vous l'aviez justifié – parce que c'est vrai que cela a un impact, nous allons faire des trous dans les voiries parce qu'il faut déployer le réseau, mais seules ces raisons vous ont fait abandonner ce projet, et aujourd'hui, on le refait 10 ans plus tard. »

Monsieur le Maire : « Entre nous, si vous avez une version différente de ce qui a été présenté au Conseil municipal dans les années 2012-2023, c'est sans doute qu'il devait y avoir un souci de transparence entre l'équipe municipale et les membres du Conseil. Cela ne nous regarde pas, le temps est passé.

Je le maintiens : à l'époque, c'était avant tout un souci économique qui se doublait de soucis de circulation, c'est ce qui nous avait fait abandonner le projet. Nous nous étions dit que nous le reprendrions dès que nous parviendrions à trouver un équilibre économique, en tout cas quelque chose de plus satisfaisant. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

19. Conventions d'occupation temporaire - Toitures du groupe scolaire Pont Boileau et du dojo - Centrales photovoltaïques - Avenants n° 1

Anne AUBIN-SICARD : La Ville a mis à disposition de la SAS Vendée solaire (portée avec Vendée Énergie) les toitures du dojo et du groupe scolaire Pont Boileau pour l'installation et la gestion de centrales photovoltaïques, sous la forme de conventions d'occupation temporaire du domaine public. Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser la signature d'avenants à chaque convention permettant l'intégration d'une clause de renonciation à recours demandé par les assureurs.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Classement au domaine public communal des boulevards Angleterre, Briand et États-Unis (section Aristide Briand - Rue Joffre)

Patrick DURAND : Il est proposé au Conseil d'approuver les demandes de classement au domaine public communal des voies départementales suivantes :

- RD760 Boulevard d'Angleterre de rond-point du 08 août 1808 non inclus au rond-point Gilbert Rouleau non inclus ;
- RD760 Boulevard d'Angleterre du rond-point du 08 août 1808 non inclus au rond-point des Médailleurs Militaires inclus ;
- RD760 Boulevard Aristide Briand du rond-point des Médailleurs de Guerre à la rue Salvador Allende ;
- RD747 Boulevard Aristide Briand de la rue Salvador Allende à la rue Maréchal Lyautey ;
- RD248 Boulevard des États-Unis (du giratoire intersection boulevards Aristide Briand, États-Unis et Maréchal Lyautey inclus au rond-point de la Simbrandière non inclus).

David SALLÉ : « Vous venez de le dire, la Ville a pris possession des sections de boulevards cités en objet de la délibération, après que la reprise des enrobés ait été faite par le Département, dans une certaine précipitation, pour accueillir le passage de la flamme olympique. »

Monsieur le Maire : « C'est faux. »

David SALLÉ : « Ces travaux non concertés n'ont pas permis une réflexion plus poussée sur l'usage... »

Monsieur le Maire : « Monsieur SALLÉ, s'il vous plaît, 30 secondes. C'est à chaque fois pareil : vous portez des allégations à titre gratuit histoire de blesser les gens qui sont autour de la table. Vous gagneriez pour vous, pour vos collègues et pour les spectateurs à dire des choses sans ces allégations-là. Ce serait plus sympa et le débat serait plus fluide. Je vous en remercie. »

David SALLÉ : « Les gens se feront leur opinion, c'est un constat que nous avons fait dans la vie de tous les jours : les boulevards se sont faits et la flamme olympique est passée dessus.

Ces travaux non concertés n'ont pas permis une réflexion plus poussée sur l'usage desdits boulevards, notamment leur articulation avec un plan de déplacement ambitieux qui contribuerait à laisser beaucoup plus de place aux transports en commun en les installant dans des voies dédiées ou aux modes doux, dont le vélo, pour lequel nous avons relevé quelques invraisemblances d'aménagement lors du dernier Conseil. Nous notons une nouvelle fois une occasion ratée d'anticiper et d'avoir une vision à long terme des aménagements entrepris par la Ville.

Ainsi, pouvez-vous nous préciser ce soir votre projet pour l'ensemble des boulevards du Pentagone ? La Ville souhaite-t-elle en prendre entièrement possession ? Si oui, à quelle échéance, avec quelles négociations avec le Département, et surtout, pour les utiliser comment ?

Nous attirons notamment l'attention sur les voies très rétrécies au niveau des ponts, qui posent des problèmes de sécurité importants pour les cycles. Pourrions-nous envisager une large réflexion pour un usage plus apaisé, offrant la place nécessaire à des modes de déplacement plus vertueux, à une désimperméabilisation des sols, donc à une nature plus généreuse, à des espaces publics accessibles plus nombreux, le tout pour répondre à la nécessité de diminuer les causes et les effets du réchauffement climatique et apporter un cadre de vie plus agréable et sain à nos concitoyens ? »

Malik ABDALLAH : « Ce qui est embêtant, c'est que vous tenez toujours des propos... Oui, les voiries ont été refaites juste avant que les Jeux olympiques n'arrivent, c'est un fait, mais cela ne signifie pas que nous l'avons fait pour les Jeux olympiques. Cela fait des années que les discussions sont en cours. Nous avons d'ailleurs parlé ici à plusieurs reprises – nous en avons également parlé en commission, notamment sur le précédent mandat – des discussions avec le Département pour récupérer à terme l'ensemble des voiries départementales, notamment les boulevards. La condition pour récupérer ces voiries est que le Département fasse les travaux. Ici, nous ne sommes pas sur des changements de gabarit, nous sommes uniquement sur les bandes de roulement : il devait remettre en état les voiries pour que nous puissions récupérer les boulevards, ainsi que d'autres axes mentionnés ici. L'objectif est de pouvoir être maître de ces boulevards pour pouvoir imaginer les mobilités de demain.

Aujourd'hui, il n'était pas question de changer les mobilités et d'imaginer des pistes cyclables différemment. Le Département n'a fait que les travaux qui le concernaient, à savoir refaire les bandes de roulement.

Nous avons quant à nous imaginer un élargissement de l'ensemble des bandes cyclables là où c'était possible, sur l'ensemble des boulevards concernés. Nous avons du marquage spécifique cyclable qui va arriver à la fin de l'année, et, dans les Assises de la Mobilité, nous avons également des discussions et des réflexions sur l'usage des boulevards, avec une étude de circulation dont j'ai déjà parlé, qui est en cours, qui permettra de voir l'usage des boulevards à terme.

Arrêtez donc de dire que nous ne l'avons fait que pour les Jeux olympiques et arrêtez de dire que vous n'étiez pas au courant. Tout a été fait depuis très longtemps. À terme, l'objectif est d'arriver à une vision globale sur les boulevards. »

Nicolas HELARY : « Vous conviendrez que mettre des centaines de milliers d'euros, et cela d'où qu'ils viennent, du Département ou de la ville de La Roche-sur-Yon, dans la réfection des voiries sans avoir aucune réflexion sur les plans de déplacement, cela pose tout de même un petit souci. Si la réflexion avait été largement anticipée, je pense que nous aurions pu convenir avec le Département de faire un transfert de ces voiries après avoir réfléchi à la manière dont nous allions les aménager. C'est juste de la bonne gestion de l'argent public. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Acquisition d'un ensemble immobilier (voiries et espaces publics) auprès de la SCCV Casal'dea - Allée de la minoterie, rues Pierre Semard et des Cheminots - Quartier Forges Bacqua

Patrick DURAND : Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, des voies, parkings et équipements communs de l'opération Casal'dea du quartier Forges Bacqua, d'une contenance d'environ 1 068 mètres carrés, appartenant à la SCCV Casal'dea.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Acquisition de la parcelle cadastrée section DS numéro 281 auprès de GV Promotions - Lotissement le Clos de la Brossardière - Quartier de Saint André d'Ornay

Pierre LEFEBVRE : Monsieur Yohan Guilbaud, représentant de GV Promotions, a procédé à l'aménagement du lotissement Le Clos de la Brossardière et, conformément au permis d'aménager, sollicite la Ville pour la rétrocession de la bande verte située dans la partie supérieure du lotissement. Il s'agit de la parcelle cadastrée section DS numéro 281, située rue de la Brossardière, quartier de Saint André d'Ornay, d'une superficie de 3 973 mètres carrés. Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition qui sera réalisée à l'euro symbolique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Acquisition des voiries et équipements communs auprès de la SAS Brossardière aménagement des tranches 8 et 9 de l'ilot 5 - Lotissement les domaines de la Brossardière

Pierre LEFEBVRE : Conformément à la convention de transfert des espaces et équipements communs signée le 4 mai 2017, le lotisseur la SAS Brossardière aménagement a sollicité la Ville afin de procéder à la rétrocession des équipements communs des tranches 8 et 9 de l'ilot 5 pour une surface de 6 564 mètres carrés. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette acquisition à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Cession d'une emprise foncière au profit de la SAS Le chemin des Terres noires - Rue du Général de Larminat

Pierre LEFEBVRE : La société Le chemin des Terres noires a lancé une opération immobilière sur le secteur des Terres noires et en 2022, a acquis une emprise foncière auprès de la commune de La Roche-sur-Yon pour y créer une voie de desserte à double sens. Afin de poursuivre son programme immobilier par la réalisation de 12 nouveaux logements, la société sollicite l'acquisition d'une nouvelle emprise foncière d'une contenance d'environ 1 847 mètres carrés à prélever sur la parcelle communale cadastrée section BM numéro 428p. Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière au prix total estimé de 203 982,68 euros H.T. soit 110,44 euros H.T. le mètre carré.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Aménagements techniques Rue René Couzinet - Conventions de servitude et autorisation de passage au profit du Sydev

Pierre LEFEBVRE : Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitude et d'autorisation de passage, sans indemnité, au profit du Sydev, pour l'installation de canalisations souterraines et la pose d'un mât d'éclairage public, rue René Couzinet, parcelles cadastrées section BI numéros 546 et 724.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

26. Convention de servitude de passage d'une canalisation jardin Joséphine de Beauharnais

Pierre LEFEBVRE : La société RSY Place Napoléon a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon pour obtenir l'autorisation de passage d'un drain et de deux regards dans le jardin Joséphine de Beauharnais afin

de régulariser la situation existante. La présente convention est consentie à titre gracieux. Toutefois, en cas d'intervention sur cette canalisation, la société devra remettre à ses frais le site en état d'origine.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

27. Convention d'occupation du domaine public au profit de la société Totem et Infracos rues Villebois Mareuil, Heliodore Durand et La Fayette

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé au Conseil d'approuver le renouvellement des conventions d'occupation du domaine public au profit de la société Totem et Infracos, d'une durée de 12 ans.

Romain BOSSIS : « Simplement une petite intervention concernant cette délibération et la suivante, la n° 28, sur la convention d'occupation du domaine public pour la société Free Mobile. En commission, nous avons posé trois questions sur ces pylônes, qui concernent les antennes notamment 5G : la première porte sur la garantie en termes d'émissions, et bien sûr les conséquences possibles sur les riverains ; la deuxième porte sur la question du contrôle externe, en lien avec la DSI ; la troisième porte sur le montant de la redevance, que nous trouvons globalement assez faible eut égard à l'impact et à la durée de la convention.

Il nous a été proposé de présenter un bilan en commission, nous sommes dans l'attente de ce bilan. Dans cette attente, nous préférons donc nous abstenir sur cette délibération et la suivante. »

Pierre LEFEBVRE : « Une réponse avait été faite au sujet de ces antennes. En son article 7, la convention fait référence aux autorisations administratives réglementaires que l'opérateur doit obtenir. La convention ne sera signée entre la Collectivité et l'opérateur que lorsque l'ensemble de ces démarches administratives sera réalisé, notamment le dossier d'information en mairie.

Pour tout ce qui est pose d'antenne, du point de vue du PLU, il y a des secteurs où il n'y aura pas d'antenne, puisqu'il y a une réglementation. En ce qui concerne la DCI, Nathalie pourra le confirmer, il y a les hauteurs d'antenne, il y a la puissance de l'antenne, ainsi que la façon donc c'est monté, parce que certains montent des antennes, mais qui ne sont pas démontables. Un contrôle est donc réalisé par nos services afin que les antennes soient montées correctement. Il y a également une vérification des puissances, parce qu'il existe désormais des puissances de 200 mètres. Nous avons baissé les puissances, mais le problème est qu'il y aura une multiplicité de poses d'antenne. Il faut donc trouver un juste milieu.

En ce qui concerne ce que vous avez demandé, nous le ferons, nous vous l'apporterons, puisque vous l'avez demandé.

Enfin, sur la redevance, nous avons fait une enquête sur des villes de notre strate. Certaines prennent plus haut et d'autres prennent nettement plus bas. Nous avons fait un ratio qui nous a paru correct vis-à-vis des opérateurs, parce qu'il nous faut aussi des opérateurs. Si nous sommes trop hauts, nous n'en aurons plus ; si nous sommes trop bas, il y en aura trop. C'est donc un juste milieu. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

28. Convention d'occupation du domaine public au profit de la société Free Mobile rue de la Martinière

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention d'occupation du domaine public de 12 ans au profit de Free Mobile pour une nouvelle antenne de téléphonie mobile avec un loyer annuel de 8 651,14 euros H.T.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

29. Dérogation au repos dominical - Année 2025

Frédérique PÉPIN : La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le Code du travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an, par décision du Maire après avis du Conseil d'agglomération et du Conseil municipal. Après consultation des associations et groupements des commerçants de La Roche-sur-Yon et demande d'avis des organisations syndicales et patronales représentatives, une liste de huit dimanches dérogatoires en 2025 est proposée au Conseil.

Martine CHANTECAILLE : « Je ne vais pas vous décevoir, je vais intervenir. Eh oui, il me semble qu'un Conseil municipal se respecte : quand il y a une délibération, nous intervenons, surtout si nous votons contre. Par ailleurs, je le redis tous les ans, je pense aussi à celles et ceux qui sont concernés et qui nous écoutent : il est normal qu'ils soient informés des raisons de notre vote. Moi, cela ne me fait pas rire du tout quand je pense à celles et ceux qui sont concernés par quatre dimanches de fin d'année de suite.

Vous proposez donc une nouvelle fois de déroger au principe du repos dominical. Vous avez diminué – comme quoi, cela peut servir d'argumenter – en passant de 12 ou 11 à 8. Monsieur Yannick DAVID a même dit que c'était une très bonne nouvelle. Je le confirme, c'est une bonne nouvelle pour celles et ceux qui sont concernés, mais c'est encore trop. Nous attendons de vous que vous apportiez une excellente nouvelle, ce qui veut dire que votre choix de dérogation est une très mauvaise nouvelle.

Huit dimanches, c'est donc encore trop, dont quatre de suite. Imaginez, chacun et chacune d'entre nous, que vous êtes un couple, que vous travaillez peut-être tous les deux : vous êtes concernés tous les deux, quatre dimanches de suite.

En Conseil d'agglomération, je vous ai demandé : pourquoi la dérogation du 30 novembre ? Évidemment, c'est le *Black Friday*, et le *Black Friday*, cela se traduit pour vous par un dimanche. Cette fête de l'hyperconsommation pose déjà problème, mais avec vous, c'est la double peine, c'est le *Black Sunday* en plus. C'est donc une régression sociale majeure, un message d'incitation à consommer davantage, et, je vous l'ai dit et je le répète, contraire à l'objectif 12 du PCAET, qui appelle à consommer de manière responsable. La Chambre régionale des Comptes a parlé d'une approche parcellaire et éclatée du PCAET. Avec cette dérogation, vous êtes dans l'incohérence avec l'objectif 12.

Nous voterons donc contre, en espérant que vous diminuerez fortement l'an prochain et que nous puissions enfin nous mettre d'accord. »

Anne AUBIN-SICARD : « Vous retirez un morceau de propos du rapport de la CRC, alors que ce n'est pas le PCAET qui est une approche parcellaire. C'est plutôt le rapport de développement durable qui a une approche parcellaire et éclatée du PCAET, car le rapport de développement durable a une autre logique et des rubriques très précises à renseigner. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose. »

Frédérique PÉPIN : « J'aimerais vous citer quelques chiffres et ajouter quelques commentaires. Tout d'abord, la Vendée compte un peu plus de 117 000 entreprises, dont plus de 31 000 PME et 4 471 commerces – qui représentent environ 3,5 %. D'autre part, 4,4 % des créations d'entreprises en Vendée sont également des commerces. Voilà pour le contexte des commerces. Quant au travail des effectifs salariés du dimanche, pardon, mais si vous étiez vraiment au fait de la complexité, du fonctionnement et de la gestion d'une entreprise, vous sauriez que ce sont généralement les patrons eux-mêmes qui ouvrent leur magasin lorsque les dimanches dérogatoires sont travaillés – puisque ce sont des PME, voire des TPME pour certains. De même, lorsqu'il y a présence de salariés, d'une part c'est sur la base du volontariat, et d'autre part cette présence le dimanche coûte très cher à l'entreprise. Pour votre parfaite information, je rappelle que le SMIC mensuel est de 1 426,30 euros nets, et que le fait de verser ce salaire coûte 1 864 euros à l'employeur. De plus, un dimanche travaillé est payé double, et le repos dominical est décalé, mas pas annulé. Que vous fassiez le dogme de cet état est très bien, car c'est votre avis et je vous le laisse. Mais être responsables comme nous le sommes ne consiste pas à regarder les choses par le petit bout de sa propre lorgnette. Il faut avoir un peu de hauteur de vue de façon globale, concrète et objective. Enfin, je suis persuadée que les commerçants de La Roche-sur-Yon apprécieront particulièrement votre point de vue. »

Nicolas HÉLARY : « Concernant Noël, la plupart des entreprises et notamment les petits commerces ouvrent les deux dimanches d'avant Noël, et pas plus que ça. Par conséquent, il n'y a aucune raison d'ouvrir davantage, d'autant que les gens n'ont pas plus d'argent à dépenser un dimanche qu'un autre jour de la semaine. Autrement dit, ces ouvertures ne font que desservir le fonctionnement des entreprises, voire même la concurrence accrue entre ceux qui ont la possibilité d'ouvrir et ceux qui ne l'ont pas. Cela signifie que ceux qui ont la possibilité d'ouvrir bénéficieront potentiellement de ces ouvertures par rapport aux autres. Bref, deux dimanches suffiraient très largement, en plus des autres événements organisés tout au long de l'année, comme par exemple les braderies ou les vitrines du centre-ville. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que vous avez déjà réduit ce nombre d'ouvertures le dimanche, car en réalité, il n'y avait pas de besoins. Enfin, continuer à croire qu'une croissance infinie dans un monde fini est possible, non. Cela n'est pas possible et c'est même prouvé scientifiquement. Cela relève d'une absurdité à peu près aussi importante que de continuer à penser que la terre serait plate. C'est à peu près du même niveau. »

Monsieur le Maire : « Tout d'abord, je suis ravi d'apprendre que vous êtes d'accord pour le travail du dimanche. D'autre part, vous avez aussi tenu un commerce et vous savez bien ce que c'est d'aller chercher des clients et de répondre à leur demande. De quel droit vous imposeriez aux gens de ne pas faire de courses le dimanche, parce que vous pensez dans votre dogme que le travail du dimanche n'est pas une bonne chose ? Vous êtes pleins d'avis contraires, c'est terrible. Quand je vous écoute, je pense à ce qu'il s'est passé hier aux Etats-Unis. Le fait d'entendre parler de contraintes contrarie tellement les gens qu'ils rejettent tout en bloc à un moment donné. Or, j'ai peur que ce qui se passe aux Etats-Unis arrive en France, car vous donnez uniquement des leçons, et vous pensez à la place des autres. De plus, les syndicats ont donné leur avis et ils sont pour, comme le sont les patrons qui ont été consultés. Sincèrement, j'ai peur de ce qui est en train d'arriver. Le fait de vouloir imposer systématiquement votre avis à tout le monde provoque le rejet, et ce rejet provoque des extrêmes. Quand je vous entends, Madame CHANTECAILLE, Monsieur HELARY et Monsieur SALLÉ, j'ai franchement peur de ça. Vous placez les gens dans un déni de démocratie personnelle, vous leur refusez un choix personnel et vous leur imposez votre idéologie, et cela est terrible. Je mets au vote. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

30. Dispositif « Préférence commerce » - Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée

Frédérique PÉPIN : Le dispositif « Préférence commerce » est un label national délivré par les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) aux commerçants. Il valorise la qualité d'accueil et de service des commerces de proximité engagés dans une véritable démarche qualité. Le label, renouvelable tous les deux ans, a concerné 16 commerçants ou prestataires de services pour le millésime 2023/2024 à La Roche-sur-Yon. La CCI propose de relancer cette démarche pour 2025-2026. La Ville peut prendre en charge par convention avec la CCI tout ou partie des frais d'inscription pour soutenir le commerce de proximité et cette opération qualitative.

Il est donc proposé au Conseil de renouveler la participation de la ville à hauteur de 30 % des frais des 20 premiers dossiers, soit 86,40 euros T.T.C. pour les commerces et services et 97,20 euros T.T.C. pour les brasseries et restaurants à hauteur d'une enveloppe globale de 2 000 euros T.T.C. Cette participation fait l'objet d'une convention d'une durée de deux ans avec la CCI.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Maire, vous avez interrompu David SALLÉ tout à l'heure en interprétant ses propos et en l'appelant à les mesurer. Je suis désolé de vous le dire, mais invoquer les positions de la minorité municipale pour la victoire de Donald TRUMP, je laisserai chacun voir la pertinence et le lien direct entre ces deux éléments. Si je souscris également à ce que la parole et les débats soient apaisés, je rappelle que c'est vous-même qui présidez la séance, et je vous invite à vous l'appliquer vous-même. »

Monsieur le Maire : « Je le fais systématiquement, mais je dois aussi vous remettre dans le cadre. C'est mon rôle en tant qu'arbitre des débats. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

31. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est plein de renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique pour le centre-ville. En complément, et afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi réuni le 4 Octobre 2024 a examiné une nouvelle demande d'aide à la rénovation pour un montant total de 7 000 euros. Il est ainsi proposé au Conseil l'approbation de cette demande de subvention.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Madame Aurore RAVEZ.

32. Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » - Avenant n°2

Nathalie GOSSELIN : Afin de poursuivre le déploiement de ses actions en faveur des quartiers prioritaires, Vendée Habitat a sollicité l'Agglomération et la Ville par courrier en date du 25 juillet 2024 afin d'être intégré, par voie d'avenant, en qualité de signataire au Contrat de ville 2024-2030. En effet, Vendée Habitat précise que cette signature lui permettra d'être éligible à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements dont ce bailleur a la gestion et qui sont situés en quartier prioritaire, conformément aux dispositions de l'article 1388 bis du Code général des impôts. Dans ce cadre la conclusion d'un Avenant n° 2 au Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » s'avère nécessaire en incluant Vendée Habitat en qualité de partenaire et de signataire dudit contrat. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de cet avenant.

Romain BOSSIS : « Nous souhaiterions poser trois questions simples concernant cet avenant, et rappeler notre adhésion aux objectifs portés par ce projet pour nos quartiers. Premièrement, la question de la transparence et de la coopération. Pourquoi Vendée Habitat, pourtant acteur majeur du logement social, n'était-il pas intégré à ce contrat dès le début ? La coopération de l'ensemble des partenaires est en effet essentielle pour un projet de cette ampleur qui touche directement les quartiers prioritaires et ses habitants. Deuxièmement, le montant de l'exonération, puisque cet avenant permettra à Vendée Habitat de bénéficier d'un abattement de la taxe foncière. D'ailleurs, il nous a été confirmé en commission qu'il s'agissait *a priori* du seul et unique objectif. De fait, pouvez-vous nous préciser le montant de cette exonération et les conséquences financières attendues pour notre commune ? Nous pensons en effet que les citoyens doivent avoir connaissance de tous les éléments financiers. Troisièmement enfin, les retombées pour les habitants. Si Madame GOSSELIN a esquissé un début de réponse, il nous semble essentiel que cet allègement fiscal ait des retombées concrètes pour les quartiers concernés. Aussi, des projets spécifiques ou des investissements supplémentaires sont-ils fléchés pour garantir que cet avantage fiscal – probablement d'un montant important –, profite directement aux Yonnais qui vivent dans nos quartiers prioritaires ? Ces réponses sont essentielles pour que nous puissions nous prononcer sur cet avenant, en gardant comme priorité l'amélioration de la qualité de vie des habitants dans nos quartiers prioritaires. »

Nathalie GOSSELIN : « Sachez tout d'abord qu'il y a eu quelques difficultés sur la nouvelle politique de la ville tout simplement parce que nous n'avons pas de ministre et que le nouveau Contrat de ville a seulement été signé avec la Préfecture. D'ailleurs, nous organiserons un colloque au mois de décembre pour permettre à tous les signataires de venir signer définitivement ce contrat. Cependant, nous allons quand même le faire signer avant que Vendée Habitat puisse justement commencer à travailler sur cette TFPB. D'autre part, sachez que nous travaillons actuellement avec Vendée Habitat sur plusieurs actions à mettre en place pour le cadre de vie. Jusqu'à présent, il est vrai que Vendée Habitat prenait seul les décisions, et que nous ne participons pas vraiment aux actions mises en place. Nous les avons donc sollicités à ce sujet, ce qui fait que nous faisons désormais partie intégrante des décisions et des actions qui seront mises en place grâce à cet argent, qui représente un peu plus de 450 000 euros. Autrement dit, nous avons un peu pressé Vendée Habitat pour que nous soyons autour de la table, ce qui n'était pas le cas auparavant. Par conséquent, nous allons surveiller de près les dépenses de cette taxe pour qu'elle revienne bien aux habitants. Je pense notamment à l'amélioration

des halls et du cadre de vie, mais je vous en parlerai plus en détail au mois de décembre lorsque nous ferons la présentation de ces dépenses. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLE, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY et Madame Martine CHANTECAILLE.

33. Stationnement payant - Rapport annuel 2023 du traitement des recours administratifs préalables obligatoires

Danielle MARTIN : Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 concernant les décisions de la commission RAPO.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

34. Règlement des temps de l'enfant - Actualisation

Jacques BESSEAU : La ville de La Roche-sur-Yon dispose d'un règlement intérieur des « Temps de l'enfant » qui pose notamment les règles de fonctionnement de l'ensemble des temps périscolaires (accueils périscolaires, pause méridienne, activités péri-éducatives et P'tits mercredis). Il est proposé de compléter le règlement en y ajoutant une mention complémentaire, tenant compte des premiers constats en termes de respect des règles par les usagers en cette nouvelle rentrée scolaire.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

35. Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne

Jacques BESSEAU : Il appartient à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour que le droit à l'éducation ait, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif.

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel qu'elle emploie, affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps. L'objet de la présente convention est de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont affectés, sur décision de la rectrice d'académie, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

36. Convention d'accompagnement à la professionnalisation des acteurs de l'animation entre la ville de la Roche-sur-Yon et l'AMAQY

Jacques BESSEAU : Conformément aux missions confiées à l'AMAQY dans le cadre des activités extrascolaires dans les centres de loisirs, la ville de La Roche-sur-Yon accompagne la professionnalisation des personnels intervenant sur les temps extrascolaires de l'enfant via une aide

financière permettant de mettre en place des formations au BAFA-BAFD. Cet accompagnement prend la suite de ce qui existait jusqu'à maintenant dans le cadre du Contrat Enfant Jeunesse Ville-AMAQY 2019-2022 et s'inscrit dans le cadre du Projet éducatif de territoire 2023-2026 Le montant de l'aide pour les années 2023 et 2024 s'élève à 12 400 euros.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

37. Dispositif concernant le transport concernant l'Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A)

Jacques BESSEAU : L'Education nationale organise la scolarité des élèves allophones au sein des écoles de la Ville de La Roche-sur-Yon, avec le dispositif UPE2A (Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants) localisé dans l'école élémentaire Jean Moulin. Ce dispositif est une aide à l'apprentissage du français par les élèves nouvellement arrivés en France (primo-arrivants) et qui ne parlent pas ou peu le français. La Ville met en place gratuitement un transport, avec la présence d'un personnel municipal.

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

38. Convention de partenariat entre la Ville et le Fuzz'yon pour l'organisation d'un concert caritatif

Jacques BESSEAU : Le Fuzz'Yon et la ville de La Roche-sur-Yon, au travers de son Conseil municipal des jeunes (CMJ), se sont rapprochés afin d'organiser un concert caritatif autour de la journée internationale des droits de l'enfant permettant de reverser les recettes à l'UNICEF. Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir pour cet événement.

Romain BOSSIS : « Merci Monsieur BESSEAU. Nous soutenons pleinement cette initiative de partenariat avec le Fuzz'Yon pour l'organisation de ce concert au bénéfice de l'UNICEF. Cependant, nous souhaitons simplement exprimer une réserve quant à l'usage du terme « caritatif ». En effet, ce terme renvoie à la notion de charité, aide ponctuelle qui, bien que parfois précieuse dans des situations d'urgence, consiste à choisir un peu ses pauvres et ses causes en créant souvent une relation inégale entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, sans pour autant s'attaquer en profondeur aux racines des inégalités sociales. Nous pensons donc qu'il serait plus pertinent et plus républicain de parler de concert solidaire qui engage de façon durable notre collectivité et la mobilise pour un changement social profond. Nous voterons donc favorablement à cette délibération, tout en vous encourageant à utiliser le terme de concert solidaire, mieux aligné avec notre vision d'une société plus juste. »

Jacques BESSEAU : « Je ne répondrai pas. Ce qui est caritatif est solidaire, et le solidaire est très souvent caritatif. »

Romain BOSSIS : « Ce n'est pas la même chose ! »

Jacques BESSEAU : « Ne vous inquiétez pas, je connais la sémantique. »

Monsieur le Maire : « De plus, solidaire n'est pas forcément le bon mot et il faudrait peut-être en inventer un autre. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Vincent LEPLEY.

39. Fixation des tarifs d'action culturelle

Aurore RAVEZ : Le Conseil municipal a fixé les tarifs des actions culturelles en juin 2022. Aujourd'hui, il est proposé de faire évoluer ces tarifs afin de tenir compte des nouvelles propositions culturelles en direction du jeune public et des familles.

Martine CHANTECAILLE : « Avec cette délibération, et comme vous nous l'avez expliqué en commission, vous nous faites part de la fin des « Concerts très tôt », et de leur remplacement par de nouvelles propositions afin de toucher un public plus large, allant au-delà des familles et des enfants qui fréquentent déjà les lieux culturels. Nous n'avons pas d'objection *a priori* à une telle évolution – nous ne sommes pas toujours dogmatiques et trumpistes –, surtout si, comme vous nous l'avez affirmé en commission, il s'avère que les « Concerts très tôt » ne remplissaient pas pleinement leur rôle. »

Aurore RAVEZ : « Excusez-moi de vous interrompre, mais ce n'est pas ce qui a été affirmé. Ce que nous mettons en place est une chose différente, et nous n'avons pas considéré que les « Concerts très tôt » ne remplissaient pas leurs conditions. »

Martine CHANTECAILLE : « Il a été dit en commission que les « Concerts très tôt » concernaient uniquement un public sociologiquement restreint, et que la volonté était de jouer sur plus d'accessibilité. C'est ce qu'a affirmé Monsieur SCHNEL en commission. Donc pas de problème pour nous pour faire évoluer, si effectivement les « Concerts très tôt » touchent un public déjà concerné par des manifestations. La question que je voulais vous poser concerne la logique qui a présidé au changement de la grille de tarification. Dans la grille antérieure, les spectacles pour jeunes publics étaient à 2 euros, et vous le doublez aujourd'hui en les faisant passer à 4 euros. En revanche, les spectacles de petite forme, qui étaient eux à 4 euros, passent désormais à 2 euros. Je voulais donc comprendre cette inversion, puisque les explications en commission n'ont pas été claires et que je n'ai pas reçu de réponse depuis. Le critère est-il celui de la jauge, à savoir plus il y a de monde, plus on fait payer cher, ou y a-t-il une autre explication ? De la même façon, le spectacle de la Scène enchantée renvoie à deux tarifications différentes. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? Nous aimerions en effet comprendre cette grille pour pouvoir voter en connaissance de cause de manière non-dogmatique. »

Aurore RAVEZ : « L'explication est très simple. Les concerts de petite forme dans des petites salles non équipées sont à 2 euros, et les spectacles proposés dans des belles salles équipées, comme par exemple celle de l'Auditorium du Cyel ou celle du théâtre municipal passent à 4 euros. D'autre part, sachez qu'on ne peut pas doubler le prix de quelque chose qui n'existait pas avant. Or, il n'y avait pas d'offres au jeune public auparavant sur des grandes scènes dans le cadre des « Concerts très tôt ».

Martine CHANTECAILLE : « Je vous parle du prix des spectacles au jeune public et de la grille, puisque je compare celle de 2023 et celle de 2024. »

Monsieur le Maire : « Justement, vous ne pouvez pas comparer quelque chose qui n'existait pas avec quelque chose qui existe à présent. »

Maximilien SCHNEL : « Tout d'abord, vous pouvez vous réjouir du travail fait en commission qui amène un changement de délibération. Concernant la fin des « Concerts très tôt », je redis publiquement ce que j'ai dit en commission, à savoir que les « Concerts très tôt » étaient de petite forme dans des petites salles, et que la billetterie était tout de suite prise une heure après l'ouverture. Il s'agissait donc d'un public informé qui se précipitait sur l'offre. Or, comme cela n'était pas satisfaisant au regard de la variété du public, nous avons décidé de transformer l'offre aux jeunes publics des « Concerts très tôt » vers les Scènes enchantées. Concernant la grille tarifaire, il ne s'agit pas de la grille des Scènes enchantées, tout comme la grille d'avant n'était pas celle des « Concerts très tôt ». C'est pour cette raison qu'il y a des exemples dans la délibération de ce soir. Il y a donc un cadre en fonction des dispositifs, et ce dispositif se greffe à la grille en fonction de ses évolutions. Par exemple, les Scènes enchantées portent sur deux éléments, qui sont les spectacles pour jeunes publics dans des grandes salles, et les spectacles jeunes publics dans des lieux non équipés comme les maisons de quartier. Nous avons donc créé une forme de tarifs à 4 euros pour le jeune public dans des lieux plus grands, comme le théâtre et l'Auditorium, pour avoir tout simplement des spectacles de plus grande forme – puisque leur programmation coûte forcément plus cher à la Collectivité. Quant aux spectacles pour jeunes publics dans des lieux non équipés, il est normal qu'ils soient à 2 euros puisqu'ils sont de petite forme. Enfin, sachez qu'il y aura aussi des spectacles gratuits à partir du mois d'avril. »

Martine CHANTECAILLE : « Merci pour ces éléments et merci d'avoir confirmé vos propos tenus en commission. Auparavant, nous avions déjà un tarif « petite forme », et celui-ci était différent du tarif pour jeunes publics. Il y avait donc déjà une tarification pour les spectacles « jeunes publics ». Par conséquent, je compare grille à grille, puisque certaines catégories étaient présentes avant et qu'elles ont été transformées avec un prix strictement inversé. Voilà qu'elle était mon interrogation. Quant aux choix, je suppose que les spectacles jeunes publics augmentent en fonction du lieu et de leur nature, et donc de la jauge. »

Maximilien SCHNEL : « Je comprends bien votre interrogation mais les Scènes enchantées et les Concerts très tôt de grande forme n'existaient pas auparavant. Ils ne pouvaient donc pas être plus chers ou moins chers qu'aujourd'hui, et effectivement les spectacles de grande forme ont été portés à 4 euros

– ce qui est beaucoup moins cher que dans d'autres villes puisque la Ville a choisi d'appliquer des tarifs très faibles. Enfin, sachez que 750 familles ont participé au spectacle du Prince de Motordu il y a quelques semaines, et que ce chiffre correspond à la population totale qui venait voir les « Concerts très tôt » sur l'ensemble de l'année. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

40. Demande de subvention d'aide au fonctionnement et à l'équipement du Conservatoire - École d'art auprès du Conseil départemental de la Vendée

Maximilien SCHNEL : Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, le Conseil départemental de la Vendée a élaboré son nouveau schéma de développement des enseignements artistiques pour la période 2024-2029. Ce schéma vise à accompagner les 67 établissements d'enseignement artistique du département, par des aides financières. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention d'aide au fonctionnement et à l'équipement pour le Conservatoire – Ecole d'art de La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

41. Convention de mise en place et de gestion des recettes relatives à la billetterie de l'évènement « Concert de Noël » de la société philharmonique

Maximilien SCHNEL : Dans sa volonté d'accompagner les associations dans le développement de leurs actions culturelles, la ville de La Roche-sur-Yon propose de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers. Dans ce cadre, les services municipaux vont assurer la billetterie de l'évènement « Concert de Noël » organisé par l'association « Société philharmonique », en lien avec le conservatoire de la ville de La Roche-sur-Yon qui se déroulera le 14 décembre 2024 à l'auditorium du Cyel. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

42. Convention cadre 2024-2027 entre l'Etat, la Ville et la compagnie Le Menteur volontaire

Maximilien SCHNEL : L'association Le Menteur Volontaire, créée en 1993, déploie son projet sous la direction artistique de Laurent Brethome. Depuis 2011, la ville de La Roche-sur-Yon attribue à la compagnie Le Menteur volontaire un soutien financier globalisé, réunissant subvention de fonctionnement, subvention d'objectifs, aide à la création et à la diffusion. Reconnue par les partenaires institutionnels, la compagnie Le Menteur volontaire est conventionnée par le ministère de la Culture (DRAC Pays de la Loire) depuis 2008. Un conventionnement tripartite Etat, Ville et association existe depuis 2012. Suite à l'évaluation positive partagée par l'ensemble des parties, un nouveau conventionnement tripartite d'une durée de quatre ans (2024-2027) est proposé à l'approbation du Conseil.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

43. Convention de partenariat pour l'organisation des spectaculaires 2024

Maximilien SCHNEL : L'association Ecarquille théâtre organise la 12^{ème} édition des Spectaculaires, festival régional des arts vivants amateurs qui se déroulera du 08 au 11 novembre 2024 dans différents lieux de La Roche-sur-Yon. Cette manifestation permet de mettre en lumière la pratique théâtre amateur à l'échelle du territoire et à l'échelle de la Région grâce à la sélection de compagnies de la Région et à l'adhésion de la compagnie au réseau de théâtre amateur Tram 303.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien financier à cette manifestation ainsi qu'un accompagnement technique, règlementaire et logistique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

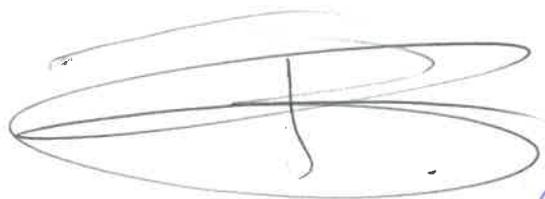
Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales. Il propose l'adoption du procès-verbal du 19 septembre dernier.

Après vote, le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Pour répondre à Monsieur IBARRA, nous devrions avoir les conclusions du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes, partie « Ville », à la fin du mois de décembre. Ce rapport vous sera donc présenté au premier Conseil de l'année 2025, qui devrait avoir lieu vers la fin du mois de janvier. D'ailleurs, nous parlerons aussi du DOB à cette séance, sachant que nous avons modifié sa présentation, puisqu'elle se faisait traditionnellement lors de l'avant-dernier Conseil de l'année, de sorte à voter le budget lors de la dernière séance de l'exercice. Or, devant les incertitudes budgétaires liées aux lois de finances de l'Etat, nous avons décidé de reporter ces échéances pour nous adapter à ce qui sera voté dans les prochains jours, y compris sur les finances locales. Je rappelle en effet que si rien ne change par rapport à ce qui est prévu aujourd'hui, nous devrions avoir 7 millions d'euros de moins cumulés par an pour la Ville et l'Agglomération au regard de toutes les augmentations prévues – soit 70 millions d'euros de moins à dépenser sur dix ans pour les habitants. Nous allons devoir faire des choix, et c'est pour cette raison que nous attendons la décision de l'Etat pour adapter nos budgets. Heureusement, nous avons la chance d'avoir des collectivités saines, ce qui n'est pas forcément le cas de certains de mes collègues qui ont des difficultés plus que flagrantes. Ils se préparent même à être sous le contrôle de l'Etat pour les budgets à venir, ce qui ne sera pas notre cas. Par conséquent, nous y arriverons. Enfin, pour le clin d'œil, la définition du mot solidaire par le dictionnaire Larousse est le suivant : « qui est ou s'estime lié à quelqu'un d'autre ou à un groupe par une responsabilité commune ou des intérêts communs. » Quant au Robert, il définit le mot caritatif comme « destiné à porter secours aux plus défavorisés, comme une association caritative par exemple. » Il ajoute même : « faite un don en ligne à l'UNICEF. » Voilà, vous en faites ce que vous voulez. Je vous souhaite une excellente soirée et vous donne rendez-vous le 10 décembre. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire,
Christophe BLANCHARD



Le Maire,
Luc BOUARD

